

SIC FR2100255

Site Natura 2000 n°10 « Savart de la Tommelle à Marigny » (Marne)



Document d'objectifs
(Tome I)

Décembre
2014

RESUME DU DOCUMENT

Référence interne :	12-N5110D
Titre du document :	Document d'objectifs du site Natura 2000 n°10 « Savart de la Tommelle à Marigny » (FR2100255) – Tome I
Rédaction :	Mélanie PETIT – Chargée d'études Flore/Habitats Alexandre ANTOINE – Chargé d'études Faune
Validation :	Yohann BROUILLARD – Chargé de mission David BECU - Responsable administratif et scientifique
Sous la direction de :	Philippe PINON-GUERIN - Directeur
Date réalisation document :	Décembre 2014
Maître d'ouvrage de l'étude :	Communauté de communes du Sud Marnais
Financements :	Communauté de communes du Sud Marnais

Références bibliographiques à utiliser :

PETIT M. & ANTOINE A., 2014 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°10 « Savart de la Tommelle à Marigny »*, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 136 p.

Photographies de couverture :

Pâturage du savart (J-B. Rougemont)

Photographies du document :

J-B. Rougemont, M. Petit



Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
33 Boulevard Jules GUESDE
10000 TROYES

Tél. : 03.25.80.50.50 - Fax : 03.25.80.50.51
Mél. : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »	5
II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB	6
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB ...	7
1 – L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive	7
2 – Le maître d’ouvrage du projet Natura 2000	7
3 – L’opérateur technique local	7
4 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB	7
A - INFORMATIONS GENERALES	10
I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE	10
II – DESCRIPTION SOMMAIRE	10
III – STATUT ACTUEL DU SITE	13
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE	13
V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D’USAGE	16
B – ETAT DES LIEUX	20
I – CADRE PHYSIQUE.....	20
1 – Climat.....	20
2 – Géologie.....	20
3 – Hydrographie – Hydrologie.....	21
II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	24
1 – Méthodologie	24
2 – Les habitats naturels	25
3 – Inventaire de la flore.....	49
4 – Inventaire de la faune.....	54
4 – Place du site dans un réseau d’espaces naturels.....	58
III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	60
1 – Méthodologie	60
2 – Historique lié au site, vocations et usages passés.....	60
3 – Vocations et usages actuels du site	61
3 – Programmes collectifs et interventions publiques	63
IV – SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	65
C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION	68
I – LES OBJECTIFS A LONG TERME	68
II – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	70
III – LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	81
1 – Animation générale du site	81
2 – Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET).....	81
3 – Contrat Natura 2000.....	82
4 – Charte Natura 2000.....	82
IV – LES OPERATIONS	83
1 – Gestion des habitats (GH).....	83
2 – Suivis (SE)	95
3 – Pédagogie, informations, animations, éditions (FA).....	110
4 – Police et surveillance (PO)	114
5 – Gestion administrative (AD).....	116
V – ORGANISATION DE L’ARBORESCENCE.....	124
VI – PROGRAMMATION	127
1 – Calendrier prévisionnel.....	127
2 – Programmation indicative des moyens humains et financiers	128

GLOSSAIRE	130
BIBLIOGRAPHIE	132
ANNEXES	136

CARTES

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 n°10	11
Carte 2 : Limites du site Natura 2000 n°10.....	12
Carte 3 : Limites des zones d'intérêt écologique	17
Carte 4 : Parcelles cadastrales	18
Carte 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM.....	22
Carte 6 : Réseau hydrographique	23
Carte 7 : Carte des habitats	43
Carte 8 : Carte de localisation des formations à <i>Juniperus communis</i>	44
Carte 9 : Carte du réseau de sites naturels	59

FIGURES

Figure 1 : Proportion surfacique des grands types d'habitats naturels sur le site	26
Figure 2 : Schéma de la dynamique d'évolution naturelle du site	47

TABLEAUX

Tab.1 : Récapitulatif historique de la conservation du site (aérodrome militaire inclus dans le site Natura 2000)	13
Tab.2 : Etat synthétique des connaissances sur les habitats naturels	25
Tab.3 : Tableau des habitats naturels cartographiés en 2010 et 2013	45
Tab. 4 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »)	46
Tab. 5 : Etat des inventaires	49
Tab. 6 : Résultats des inventaires floristiques	50
Tab. 7 : Synthèse des espèces végétales patrimoniales.....	50
Tab. 8 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des espèces végétales d'intérêt communautaire	53
Tab. 9 : Etat des inventaires	54
Tab. 10 : Résultats des inventaires faunistiques	54
Tab. 11 : Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore	55
Tab. 12 : Autres espèces patrimoniales.....	55
Tab. 13 : Données administratives synthétiques en lien avec le site Natura 2000.....	63
Tab. 14 : Données générales de démographie locale (INSEE, 2011)	63
Tab. 15 : Enjeux de conservation du site	65
Tab. 16 : Enjeux de connaissance du patrimoine naturel	66
Tab. 17 : Enjeux pédagogiques et socio-culturels	67

PREAMBULE

PREAMBULE

I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

Deux directives du Conseil de la Communauté Européenne fixent la liste des habitats et des espèces sauvages, animale et végétales qui nécessitent des mesures de conservation :

- **La directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009** (qui abroge et remplace la directive 79/409/CEE « Oiseaux » du 2 avril 1979) qui désigne les espèces d'oiseaux dont la conservation nécessite la mise en place de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S) ;
- **La directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992** qui désigne les habitats et les espèces animales (autres que l'avifaune) et végétales pour lesquels il est nécessaire de désigner des Sites d'Importance Communautaire (SIC) qui, une fois validés par la Commission Européenne, deviennent des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C).

Ces S.I.C / Z.S.C et Z.P.S forment un réseau cohérent de sites appelé « réseau Natura 2000 ».

Ces directives européennes ont été transcrites en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) et insérées dans le code de l'environnement aux articles L414-1 à L414-4. Dans ces articles, est mentionnée la notion de document d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000), ainsi que la priorité de la mise en œuvre des mesures de gestion grâce à une démarche contractuelle.

Le site Natura 2000 du « Savart de la Tommelle à Marigny » relève :

- ⇒ **de la directive « Habitats-Faune-Flore » (« Savart de la Tommelle à Marigny ») :**
 - code national : FR 2100255
 - code régionale : site n°10
 - surface : 284,9 ha

- ⇒ **de la directive « oiseaux » (« Vallée de l'Aube, de la Superbe et Marigny ») :**
 - code national : FR 2112012
 - code régionale : site n°214
 - surface : 4 519 ha

Le site n°10 a été transmis à l'Union Européenne en raison de la présence avérée de plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire inscrits aux annexes I et II de la directive « Habitats-Faune-Flore » :

- Pelouse sur craie (code Natura 2000 : 6210)
- Formation à *Juniperus communis* sur pelouse calcaire (code Natura 2000 : 5130)

- Damier de la Succise (Annexe II)
- Cuivré des marais (Annexe II)

II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, chaque S.I.C / Z.S.C et chaque Z.P.S doivent être dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) réalisé en collaboration avec les différents acteurs utilisant le site pour définir les orientations de gestion.

Etabli sous la responsabilité du Comité de pilotage (COFIL), le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. **Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.**

Une fois validé par le COFIL, le DOCOB est approuvé par le Préfet.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs des directives :

- Identification des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et leur localisation précise ;
- Identification des exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquelles le site a été désigné ;
- Identification des activités économiques, sociales et culturelles au niveau local ;
- Evaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces ;
- Définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable ;
- Evaluation des dépenses engendrées dans le S.I.C / Z.S.C et la Z.P.S pour le respect des directives et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

Le DOCOB est un document voué à évoluer à tout moment afin de répondre aux objectifs de conservation du site justifiant la création du site Natura 2000.

III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB

1 – L'Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L'Etat français est responsable de l'application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » par l'intermédiaire des préfets départementaux, en l'occurrence, pour le site Natura 2000 n°10 « Savart de la Tommelle à Marigny », du Préfet de la Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local à Monsieur Brice BIJOT, vice-président de la Communauté de communes et maire de la commune de Marigny, pour l'élaboration du DOCOB. Il est chargé de la bonne marche de la concertation et soutient l'opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage (COFIL) local.

2 – Le maître d'ouvrage du projet Natura 2000

Lors de la réunion d'installation du comité de pilotage du site n°10, le 22 mars 2012, la communauté de communes du Sud Marnais s'est portée candidate à la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du DOCOB du site n°10.

3 – L'opérateur technique local

L'opérateur local retenu par l'Etat pour la rédaction du DOCOB du site n°10, suite à mise en concurrence par application du code des marchés publics, est le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Le Conservatoire a donc rédigé le DOCOB mais également, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, il a animé et préparé les comités de pilotage locaux. Il a également rencontré les acteurs et les usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Dans le cadre de la rédaction du DOCOB, le Conservatoire a été chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d'actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par des mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifiques et administratifs et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, créé en 1988, devenu Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne en 2011, est membre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et est reconnu à l'article L 414-11 du Code de l'Environnement.

L'objectif du Conservatoire consiste à préserver et gérer les milieux naturels et les espèces menacées de disparition. A l'échelle des 4 départements de la région Champagne-Ardenne, le Conservatoire est gestionnaire, dans un cadre partenarial, de 3 340 hectares de pelouses, de marais, d'étangs, de prairies, de forêts et d'habitats à chauves-souris, répartis sur 196 sites.

4 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Annexe 1. *Arrêté de constitution du comité de pilotage local*

Annexe 2. *Comptes-rendus des réunions du comité de pilotage local*

La composition du comité de pilotage (COPIL) local a été définie par l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2011 (« Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 n°FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny » N° Régional 10 »). Le COPIL a été installé le 22 mars 2012. La réunion de COPIL du 17 avril 2013 a officialisé le lancement de l'élaboration du DOCOB.

Le comité de pilotage rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site.

Le rôle du comité de pilotage local est le suivi de l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final et les réactualisations du DOCOB et suit également la mise en œuvre des opérations prévues dans le DOCOB. L'ensemble des partenaires institutionnels représentés au sein du comité de pilotage local a été désigné en fonction des particularités du site.

A. INFORMATIONS GENERALES

A - INFORMATIONS GENERALES

I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 n°10

Carte 2 : Limites du site Natura 2000 n°10

Le site Natura 2000 n°10, d'une superficie totale de 284,9 ha, est situé en bordure ouest de la région naturelle de la Champagne Crayeuse et à 12 km au sud-est de Sézanne.

Il s'étend sur 2 communes de la Marne : Marigny et Gaye.

Le site est constitué dans sa quasi totalité d'un ancien aérodrome militaire. Cet aérodrome définit un grand rectangle avec trois excroissances, appelées « marguerites » et se situe sur un secteur relativement plat où les boisements, bosquets et autres milieux naturels se font rares. Le terrain présente une pente imperceptible d'ouest en est d'environ 15 mètres de dénivelé.

Au cœur du site, est également présente une zone de radars (télécommunication) encore en activité. Le 44^{ème} régiment de transmission de l'armée de terre est la structure gestionnaire des lieux, appelés communément « les antennes ». Ce secteur n'est pas compris dans le site Natura 2000.

II – DESCRIPTION SOMMAIRE

Le site Natura 2000 « Savart de la Tommelle à Marigny » concerne l'ancien aérodrome mais également quelques parcelles privées, représentées par des prairies et des boisements de résineux.

Marigny est principalement connu pour avoir été le dernier site de reproduction de l'Outarde canepetière (*Tetrix tetrix*) en Champagne-Ardenne, espèce disparue depuis l'accueil des raves-party au début des années 2000.

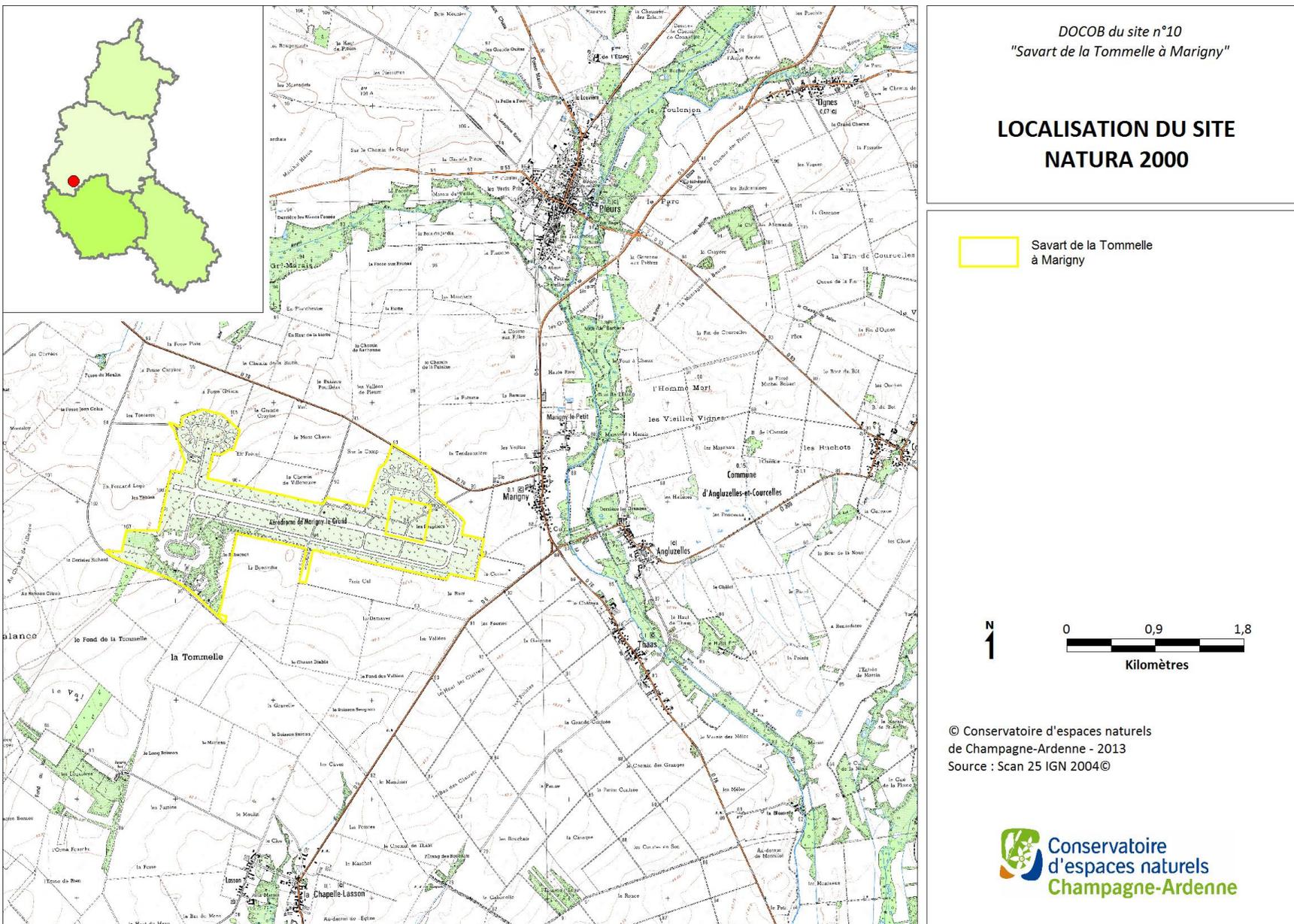
Toutefois, au-delà de la disparition de cette espèce emblématique, la biodiversité est très élevée sur cette ancienne emprise militaire. La pelouse, communément appelée Savart de Marigny-le-Grand, constitue l'un des derniers ensembles de pelouses sèches de la partie occidentale de la Champagne Crayeuse.

Ce site présente une diversité floristique exceptionnelle, avec la présence de plantes protégées et/ou rares et constitue un secteur d'intérêt pour l'avifaune.

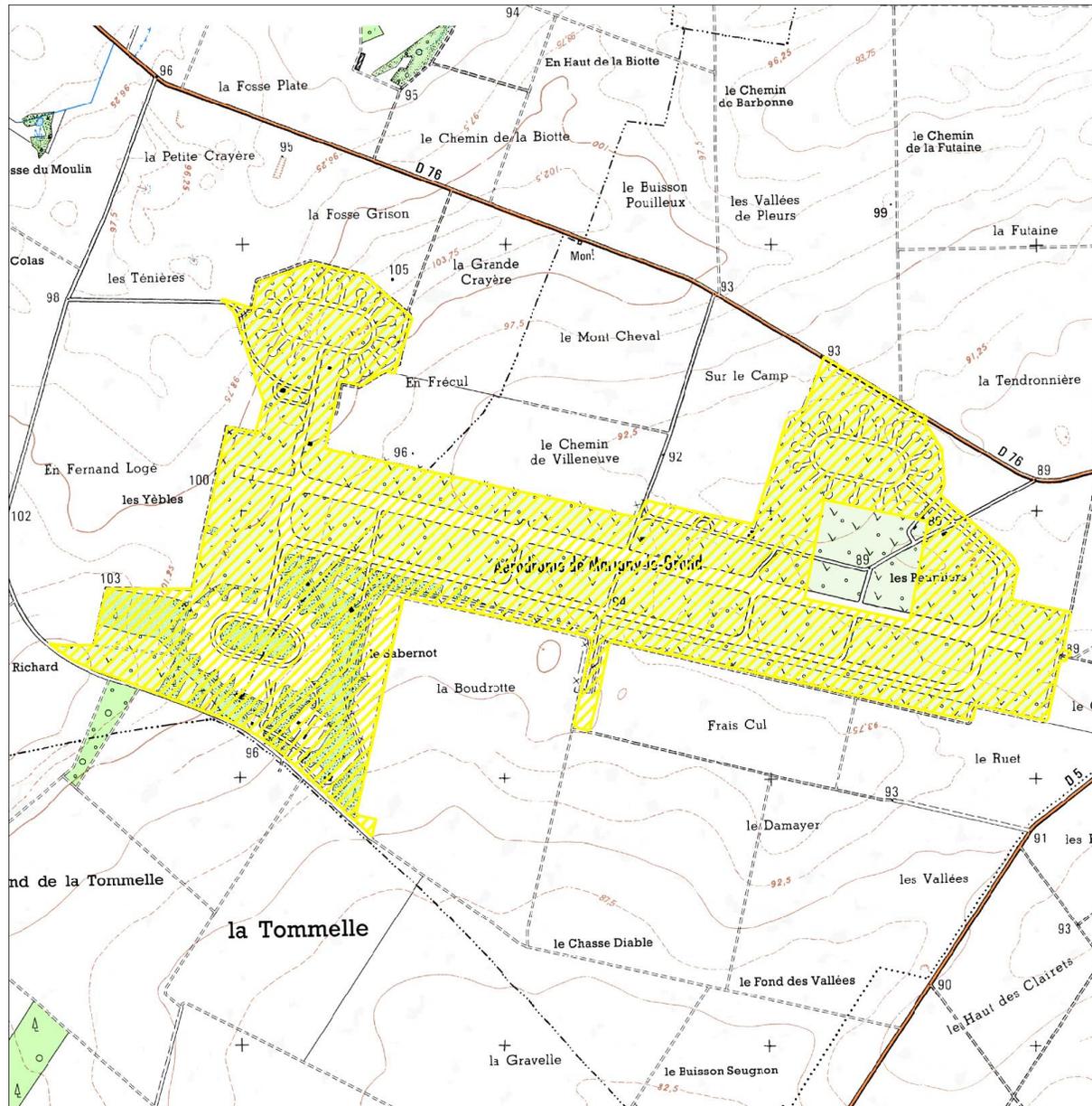
Mais, au-delà de la présence d'espèces peu communes, son intérêt s'est révélé être l'ensemble du site lui-même, de par sa grande étendue, sa relative tranquillité et son aspect témoin historique des espaces champenois d'autrefois. En effet, les savarts étaient autrefois utilisés comme parcours à moutons, mais ils ont dramatiquement disparu en Champagne-Ardenne au cours des dernières décennies, au profit de l'expansion rapide des cultures intensives.

Le site se situe à une altitude moyenne de 100 mètres, constituant un ensemble de pelouses relativement plat et parsemé de buissons et de boisements.

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 n°10



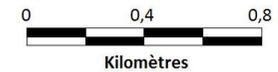
Carte 2 : Limites du site Natura 2000 n°10



DOCOB du site n°10
"Savart de la Tommelle à Marigny"

LIMITES DU SITE NATURA 2000

 Périmètre du site Natura 2000



© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2013
Source : Scan 25 IGN 2004©



III – STATUT ACTUEL DU SITE

Carte 3 : Limites des zones d'intérêt écologique

L'intérêt écologique du site est reconnu du niveau européen au niveau local :

Au niveau européen

- ↪ **Proposé au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »** : le « Savart de la Tommelle à Marigny » a été inventorié sous le numéro régional 10 (code site Natura 2000 n°FR2100255).
- ↪ **Proposé au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Oiseaux »** : la « Vallée de l'Aube, de la Superbe et Marigny » a été inventorié sous le numéro régional 214 (code site Natura 2000 n°FR2112012)
- ↪ **Proposé en Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)** : « Vallée de l'Aube, de la Superbe et Marigny »

Au niveau national et régional

- ↪ **Répertorié à l'inventaire ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Le site Natura 2000 comprend les limites d'une ZNIEFF de type I :
 - N° rég 721 intitulé « Pelouses et pinèdes de l'Aérodrome de Marigny et de la ferme de Varsovie ».
- ↪ **Site conservatoire (CENCA) depuis 1991** : « Ancien aérodrome militaire de Marigny-le-Grand »

Annexe 3. Fiches d'inventaires (ZNIEFF, Natura 2000)

IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

Tab.1 : Récapitulatif historique de la conservation du site (aérodrome militaire inclus dans le site Natura 2000)

1938	Création d'un premier terrain d'aviation. Une bande gazonnée orientée sud-ouest/nord-est dans l'axe des vents dominants pour les avions à hélice de l'époque
1950	<ul style="list-style-type: none"> - Expropriation des propriétaires - Nouvel agrandissement du terrain avec une piste d'atterrissage en dur (le « taxiway ») - Ensemble du site grillagé - Construction dans un deuxième temps des trois marguerites
1950 - 1984	Manœuvres militaires
1950 - 1989	Entretien du site par fauche et débroussaillage par la Direction Départementale de l'Équipement
1982	Première observation d' <i>Ophrys apifera var. bicolor</i> sur l'aérodrome (seule station connue dans la Marne à cette époque)
1984	Désignation du site en ZNIEFF de type I : « Pelouses et pinèdes de l'Aérodrome de Marigny et de la ferme de Varsovie »
1986	Utilisation à titre permanent <ul style="list-style-type: none"> • Mise en culture, Monsieur Laurent André (16 ha jusqu'en 1990) • Mise en culture, Monsieur Gaunard Alain (17 ha jusqu'en 1990) • Société de Chasse et Sport (broyage de layons, coupe de boisements...)

	<ul style="list-style-type: none"> • Aéro club « Les Goélands » (Vol à voile) • Delta club CRAVANT (Delta plane) • Fromagerie LINCET (Canalisation d'épandage sur un chemin du camp)
1951 – juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Chasse sur le camp par l'association Chasse et Sport - Création de divers aménagements pour l'activité cynégétique du faisan, chevreuil, lapin - Garennes artificielles, déboisements, agrainages, allées de chasses, cultures à gibiers...
1990	Première proposition de désignation d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
Mars 1990	Etude écologique de l'aérodrome militaire de Marigny, plan de gestion par l'URCANE
1991	Remembrement des parcelles agricoles et échanges fonciers
27 mai 1991	Signature de la première convention conservatoire entre l'Armée de l'Air, le Préfet de Région et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour une durée de 5 ans
Avril – mai 1991	Chantier des scouts de Paris, nettoyage des locaux, ramassage de détritiques le long et à l'intérieur du camp, dégagement des arbres tombés lors d'une tempête, réfection des clôtures
1992	<ul style="list-style-type: none"> - Août : chantier international de jeunes - Décembre : chantier bénévole (débroussaillage des pelouses sèches de la marguerite sud-ouest) - Annexe à la convention pour instaurer une zone de quiétude pour l'Outarde canepetière - Etude de faisabilité et programme d'action « sauvegarde de l'Outarde canepetière » (CPNCA)
Août 1993	Du 22 au 25 août, rassemblement de gens du voyage, mission évangélique des Tsiganes de France « Vie et Lumière » (~ 20 000 personnes)
1993	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage et fauche de secteurs de pelouses - Conciliation avec les autres bénéficiaires d'Autorisations d'Occupation Temporaires - Etude de faisabilité de l'implantation de moutons sur Marigny-le-Grand (CPNCA)
1994	<ul style="list-style-type: none"> - Tentative de coopération avec la société Chasse et Sport pour un projet d'intégration au programme Life « Pelouse pâturée, pelouse sauvegardée » - Etude de faisabilité et programme de gestion « pelouse pâturée : pelouse sauvegardée », proposition pour la sauvegarde du site de Marigny-le-Grand
1994 - 1996	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et entretien (débroussaillage, fauche, exportation des rémanents) du site par un bénévole, monsieur GERVASI, et organisation de chantiers nature par le Conservatoire (7 ha de savarts restaurés) - Aménagement d'une mare sur la marguerite sud-ouest (8 m²) - Divers suivis scientifiques bénévoles et sorties nature organisés par le CPNCA
1996	<ul style="list-style-type: none"> - Avril : démarche du Conservatoire pour obtenir le renouvellement de l'AOT de gestion écologique du site - 11 juillet : refus de prorogation en l'état par le Ministère de la Défense au motif que « l'application du plan de gestion génère des contraintes incompatibles avec les missions qui incombent à l'Armée de l'Air ». - Etude du Savart de l'aérodrome de Marigny, J-M. ROYER (juin 1996) - Projet de Life Nature « Pelouses sèches et relictuelles » (CPNCA)
1998	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de l'ONCFS pour une proposition de gestion cynégétique et patrimoniale du terrain militaire de Marigny-le-Grand - Arrêté de la cessation d'activité aéronautique, propriété sous le commandement de la BA 112
1999	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage et dégazage de 26 cuves de carburant par la société TOKEIM Services France SA - Mai : étude ornithologique
2001	- Du 28 avril au 1 ^{er} mai : première rave party malgré une opposition massive des élus locaux, des habitants et du réseau naturaliste ; perturbation importante de l'avifaune nicheuse et

	dégradation des milieux et de la flore (manifestation sauvage) - Fièvre aphteuse, bûcher géant sur l'ancien aérodrome de Marigny (750 moutons et 46 bovins)
2003	- Du 1 ^{er} au 4 mai : deuxième rave arty : dégradation du site, présence de nombreux déchets et impact fort sur la flore et sur l'avifaune (manifestation sauvage) - 20 mai : visite du ministre de l'Intérieur, Nicolas SARKOZY, qui a rencontré les représentants du CPNCA, de la LPO et les élus locaux au sujet de la rave party, s'engageant à ne pas renouveler ces manifestations sur le site en 2004
2004	- Plan d'actions pour la sauvegarde des pelouses calcicoles remarquables, proposition pour la conservation du savart de Marigny (CPNCA), projet d'acquisition et étude de potentialité pour une mise en pâturage - Première réunion de concertation sur l'avenir du terrain suite au projet d'aliénation par la Défense - Etude pédologique par la Chambre d'Agriculture de la Marne pour une reconversion du site en culture, soit 36 ha potentiels
2005	- Troisième rave party organisée légalement sur le site, création d'aménagements pour canaliser les participants (176,40 tonnes de déchets ramassés) - Condamnation de l'Etat en référence à la Charte Environnement adossée à la constitution, plainte déposée au tribunal administratif
2006	- 10 mars : désignation du site au titre de Natura 2000 (ZPS)
2007	- Extraction des 26 cuves et bilan de pollution (absence de pollution d'hydrocarbure) - 13 novembre : désignation du site au titre Natura 2000 (SIC)
2008	- ONCFS : constat des dégâts de lapins sur les cultures voisines (rapport sur la question de limiter les dégâts de lapins sur le camp de Marigny) - Inventaire avifaunistique et herpétologique du camp militaire de Marigny-le-Grand (Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne)
26 mars 2010	- Dans l'attente de l'aliénation du site, signature d'un partenariat écologique et exercices cynégétiques entre le Ministère de la Défense et le Conservatoire (durée indéterminée)
Juillet 2010	Fin de l'AOT relative au droit de chasse de l'association Chasse et Sport de l'Armée de l'Air
De mars 2010 à aujourd'hui	- Gestion cynégétique du site : régulation des lapins de garenne pour limiter les dégâts sur les cultures voisines (action mise en œuvre depuis 2010 et reconduite chaque année avec les associations de chasse locales) - Dégradation du site, vol de cuivre (câbles électriques souterrains)
2010	- Diagnostic Faune-Flore-Habitats par le CENCA à la demande de la DREAL Champagne-Ardenne - Réunions pour l'approbation d'un projet de désignation d'APPB - Actions de nettoyage du site (démantèlement des agrainoirs, ramassage des déchets, canettes, divers détritrus, plastiques, seringues...)
2011	- Premiers travaux de restauration liés à la convention, chantier de jeunes bénévoles de la LPO (24 ares de pelouses restaurés sur la marguerite de Gaye) - Suivis scientifiques - Actions de nettoyage du site (démantèlement des agrainoirs, ramassage des déchets, canettes, divers détritrus, plastiques, seringues...), entretien des layons de chasse par broyage effectué par les associations de chasse - Comité consultatif de gestion avec l'ensemble des acteurs locaux
13 septembre 2011	Relance de la démarche Natura 2000, arrêté préfectoral portant sur la constitution du comité de pilotage
2012	- Comité de pilotage (ZSC), présentation du site et transfert des compétences de la maîtrise d'ouvrage et de la présidence à la communauté de communes du Sud Marnais (président du COPIL, le maire de Marigny, monsieur Brice BIJOT) - Arrêté du 21 mars 2012, abrogeant l'arrêté du 21 septembre 1993, approuvant le plan des

	<p>servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Marigny-le-Grand</p> <ul style="list-style-type: none">- Lancement de la rédaction du DOCOB de la ZPS vallée de l'Aube, de la Superbe et de Marigny par la LPO Champagne-Ardenne, l'ONF et la Chambre d'Agriculture de l'Aube
2012-2013	<ul style="list-style-type: none">- Travaux de restauration réalisés en 2012 : débroussaillage de fruticées, abattage de pins et feuillus, fauche de la strate herbacées de certains secteurs et mise en andains sur les pistes des rémanents issus des coupe (2,94 ha), récolte de divers déchets- 2013 : récolte de déchets, travaux mécaniques sur des pelouses évoluées par broyage de la végétation herbacée, des rejets ligneux et de quelques fruticées (7 ha) et travaux de restauration manuels par un débroussaillage de rejets ligneux (2,14 ha) avec export et mise en andains des rémanents sur la piste de l'aérodrome. Une partie des rémanents est valorisée en copeau afin de constituer du paillage pour les vignes du secteur.
2013	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une mare grâce à de l'argile apportée d'une carrière de Champagne Humide pour accueillir le Pélodyte ponctué dont la dernière observation sur le site date de 2008 (LPO) et tentative de remplissage par les services de pompiers- Sortie grand public- Pâturage ovin par un agriculteur local (Alexandre GAUNARD) : 25 moutons de race Île-de-France sur 1,3 ha du 15 juin au 20 juillet 2013- Comité de pilotage : lancement de la rédaction du DOCOB du site Natura 2000 n°10 « Savart de la Tommelle à Marigny »- Bulletin d'information du site Natura 2000 n°10

V – ASPECTS FONCIERS, MAITRISE D'USAGE

Carte 4 : Parcelles cadastrales

Annexe 4. Liste des parcelles cadastrales du site

La superficie du site Natura 2000 est de 284,9 ha, répartie sur deux communes de la manière suivante :

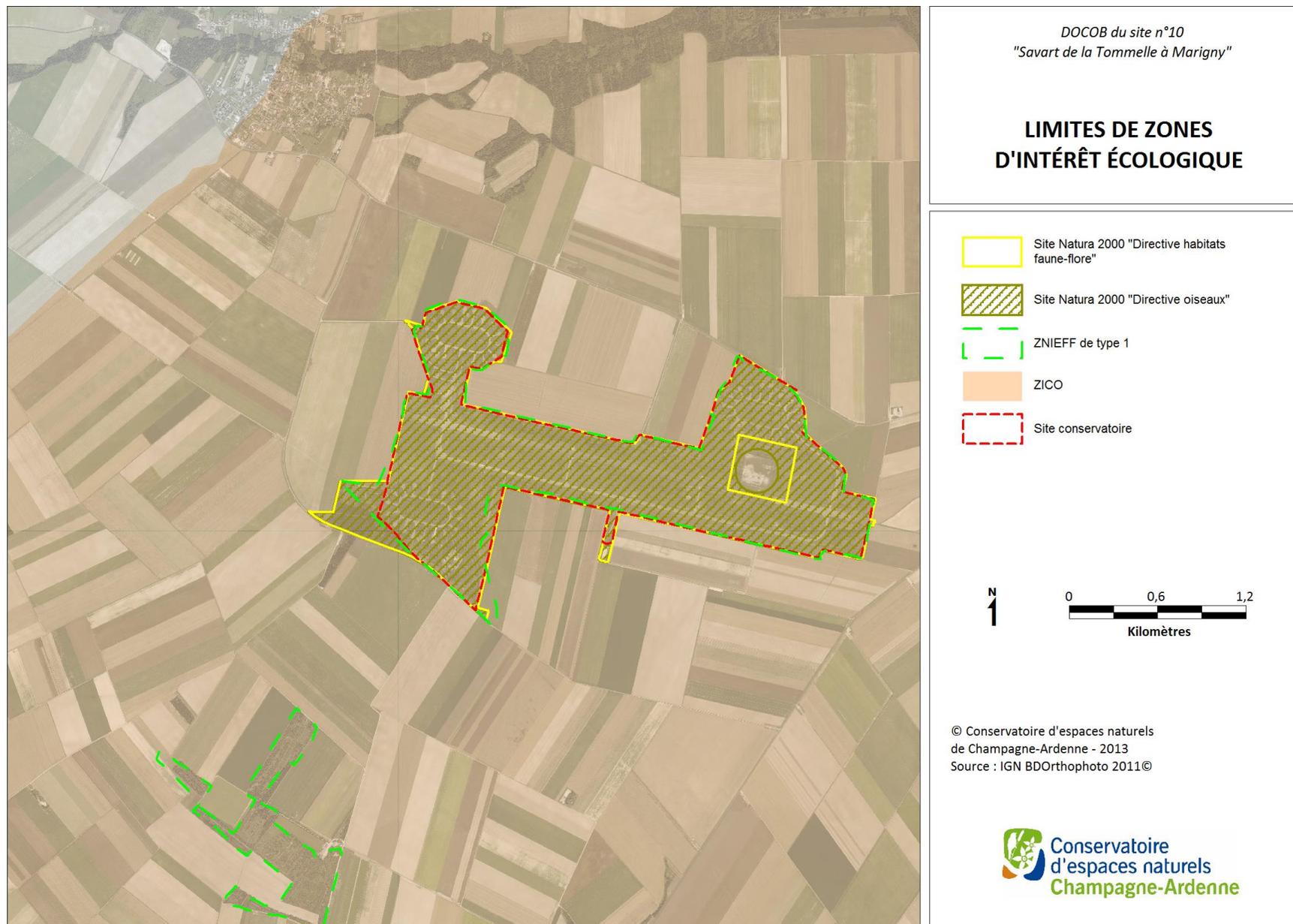
- ~ 93 ha sur la commune de Gaye
- ~ 192 ha sur la commune de Marigny

L'ancien aérodrome militaire de Marigny est une propriété du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants depuis 1950, seules deux petites parcelles étant privées. Le site est actuellement géré par le SGA, Secrétariat Général pour l'Administration au service de la direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives.

Depuis 1998, l'ancien aérodrome de Marigny est placé sous le commandement de la Base Aérienne 112 de Reims. Auparavant, le site était sous le commandement de la FATAC (Force Aérienne Tactique et 1^{ère} région aérienne) en lien avec la Direction Départementale de l'Équipement pour l'entretien et la gestion du site. Depuis la fermeture de la BA 112, en juin 2011, les compétences de la propriété reviennent au Ministère de la Défense, propriétaire en titre.

Les parcelles qui se situent en dehors de l'ancien aérodrome sont quant à elles des parcelles privées.

Carte 3 : Limites des zones d'intérêt écologique



Carte 4 : Parcelles cadastrales



2 parcelles privées (non visibles sur la carte) sont incluses dans les propriétés de l'Etat

DOCOB du site n°10
"Savart de la Tommelle à Marigny"

RÉGIME FONCIER

--- Périètre du site Natura 2000

Type de propriété

- Département
- Etat
- Privée

N

0 0,242 0,484
Kilomètres

© Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - 2014
Source : IGN BDOrthophoto 2011©



B. ETAT DES LIEUX

B – ETAT DES LIEUX

I – CADRE PHYSIQUE

1 – Climat

La région Champagne-Ardenne est soumise à l'influence d'un climat océanique altéré, avec une influence continentale croissante d'ouest en est. Celui-ci est à l'origine d'une relative douceur des températures et des écarts saisonniers assez peu marqués.

Dans le secteur de Marigny, la température moyenne annuelle est voisine de 10°C, avec des températures minimales de 4,7°C et une moyenne maximale de 14,5°C. La pluviométrie est peu abondante mais assez régulière tout au long de l'année avec un total de 655 mm de précipitations. Les mois les plus humides sont octobre et décembre, comptant en moyenne 64 mm alors que les mois les plus secs sont février et juillet avec 48 mm.

Le vent dominant est la bise de secteur nord-est / sud-ouest. Ce vent est particulièrement fréquent en hiver et est à l'origine de grands froids ensoleillés parfois accompagnés de giboulées de neiges. Le secteur de Marigny bénéficie d'une isolation moyenne de 1781 heures par an.

Données relatives aux stations météorologiques de Bannes, Epernay, Romilly-sur-Seine et Troyes.

2 – Géologie

Carte 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM

La zone d'étude se situe dans la Champagne Crayeuse avec des affleurements de craie du Crétacé du Bassin Parisien. La couche crayeuse est parfois recouverte ou non par une des deux formations alluviales superficielles relativement peu différenciées, les alluvions anciennes de vallées et les alluvions anciennes des plateaux.

Les formations alluviales superficielles comprennent donc deux faciès : la grave et la groize.

La grave est un mélange de sables et cailloutis souvent sans aucun élément argileux ou marneux alors que la groize est formée d'éléments empruntés à la craie et se présente sous la forme de graviers de craie mélangés à des sables calcaires.

Au niveau pédologique, ces terrains déterminent généralement un sol sur roche carbonaté appelé rendzine. Dans la classification pédologique, il s'agit d'un sol à seulement deux horizons.

L'horizon supérieur (horizon A) de structure grenue est constitué par un mélange de cailloutis calcaires et riche en matière organique d'origine végétale (5% d'humus « mull calcique »).

L'horizon inférieur (horizon C) est constitué de la roche mère, de craie tendre.

La réalisation des pistes et des voies des marguerites de l'aérodrome a engendré des remaniements du sol et des remontées crayeuses en surface. L'occupation des sols, la colonisation des espèces calcicoles et l'implantation d'une végétation de type pelouse calcicole, sont directement liées à ces perturbations pédologiques. L'érosion des sols est très faible et le substrat relativement pierreux rend la mécanisation agricole difficile.

Annexe 5. *Stratigraphie de l'Est Champenois*

3 – Hydrographie – Hydrologie

Carte 6 : Réseau hydrographique

L'hydrographie sur le site est inexistante. Par ailleurs, il fait partie du bassin versant de la Superbe, rivière située à 1,7 km environ à l'est du site.

Lors de la construction de la piste de l'aérodrome, un système de gestion des eaux pluviales a été conçu sur la piste et le taxiway pour collecter les eaux de ruissellement afin de faciliter le déplacement des avions.

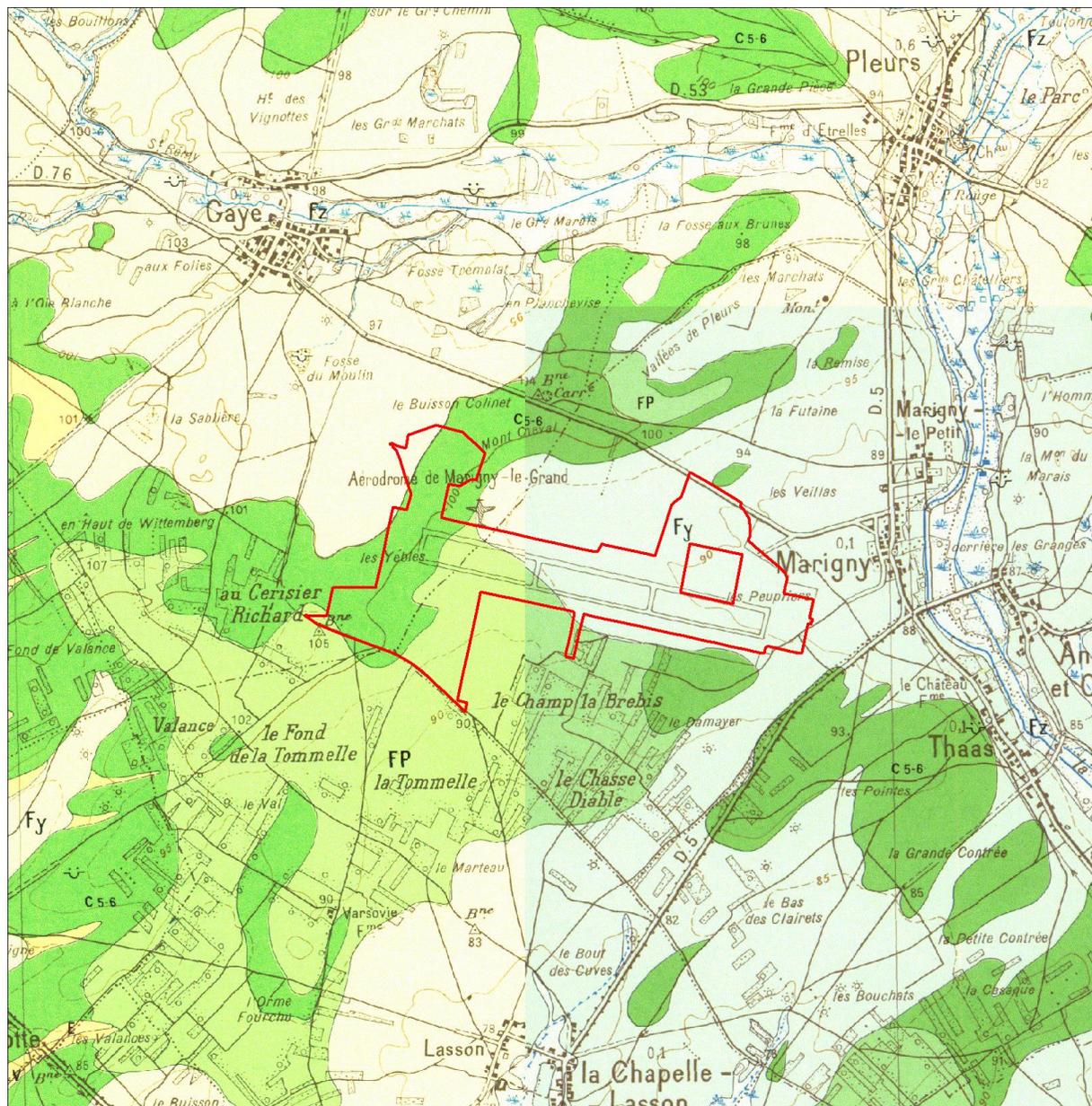
Les écoulements de l'aérodrome sont canalisés grâce à un système de gouttières insérées dans le béton le long de la piste et du taxiway. Ces gouttières récupèrent l'eau des pistes, légèrement inclinées vers le nord pour orienter les écoulements, et les conduisent jusqu'à un collecteur à l'est de l'aérodrome. Une canalisation souterraine rejoint le village de Marigny où les eaux sont rejetées dans le cours d'eau de la Superbe. L'eau s'écoule mollement dans le vallon à cause d'un talweg très peu marqué. Les sols du site sont donc relativement peu humides.

Néanmoins, dans la partie est, au lieu-dit « les peupliers », l'eau peut être visible lors de printemps humides, formant ainsi de grandes cuvettes d'eau libre. La présence d'espèces végétales à affinité plus ou moins humides conforte les différents témoignages de nos anciens (printemps de février-mars 1987 et 1988 par exemple). Par ailleurs, le niveau de l'eau est plus bas (8 à 10 mètres en cours d'année, d'après monsieur CRE R.)

Au cours des années 1990, une mare avait été créée sur le site pour diversifier les habitats naturels. Au bout de quelques années, elle a disparu par comblement et embroussaillage.

Aucune source, ni ruisseau n'est présent sur le site Natura 2000 n°10. Sur l'aérodrome, l'eau est présente dans des cuves artificielles (anciennes cuves à incendie). Ces cuves sont certainement alimentées par des remontées de la nappe et des puits (Com. Pers. Monsieur CRE R.). Le marnage de ces cuves est très faible.

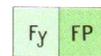
Carte 5 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM



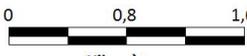
DOCOB du site n°10
"Savart de la Tommelle à Marigny"

CARTE GÉOLOGIQUE

 **Périmètre du site Natura 2000**


Fy Alluvions anciennes
FP Alluvions anciennes de plateaux

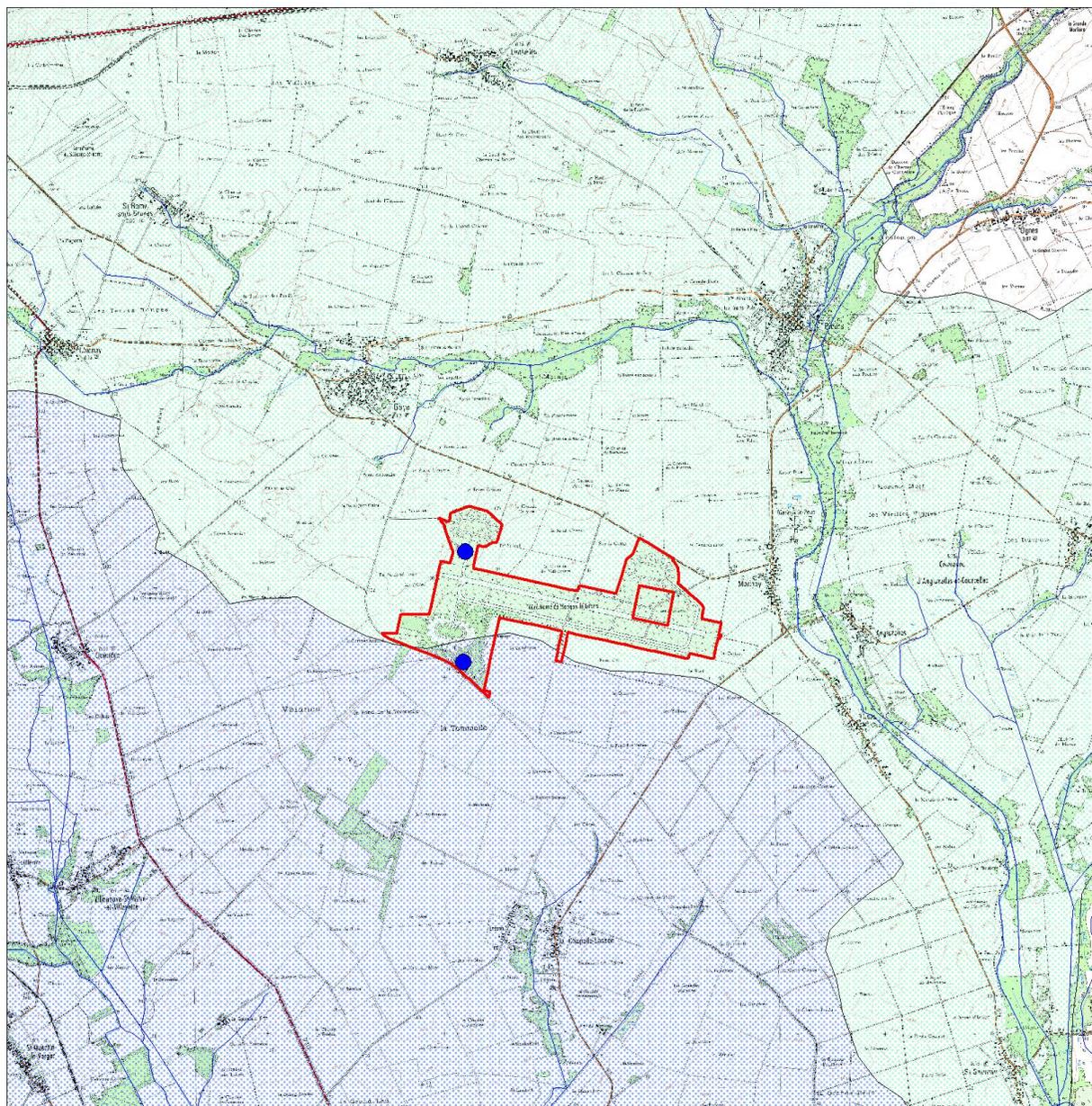

Campanien - Santonien
Craie à Bélemnites
Craie à Micraster

N

Kilomètres

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2014
Source : IGN BDScan-Géol50 métropole©



Carte 6 : Réseau hydrographique



DOCOB du site n°10
"Savart de la Tommelle à Marigny"

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

 Périamètre du site Natura 2000

Bassins versants :

 L'Aube du confluent de la Superbe (exclu)
au confluent du ru de Choisel (inclus)

 La Superbe du confluent de la Maurienne
au confluent de l'Aube (exclu)

 Cours d'eau

 Citernes incendies

N
1

0 1,2 2,4
Kilomètres

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2014
Source : IGN BDScan25 2007©

 Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1 – Méthodologie

a – Description des habitats naturels

La description des habitats naturels est basée sur l'existence d'entités homogènes, de par leur structure de végétation, définies visuellement sur le site. Dans chacune de ces entités, des relevés phytosociologiques sont réalisés selon la méthode Braün-Blanquet.

Cette méthode consiste à réaliser, sur une aire minimale prédéfinie (par exemple, entre 16 et 25 m² pour les prairies), un relevé exhaustif de la végétation.

Chaque espèce rencontrée est notée et associée à un coefficient d'abondance-dominance (selon l'échelle de Braün-Blanquet).

- **5** : recouvrement supérieur à 75 % de la surface du relevé
- **4** : recouvrement compris entre 50 et 75 % de la surface du relevé
- **3** : recouvrement compris entre 25 et 50 % de la surface du relevé
- **2** : recouvrement compris entre 5 et 25 % de la surface du relevé
- **1** : recouvrement < 5 % de la surface du relevé
- **+** : quelques individus présents uniquement

Les relevés de végétation sont localisés dans la mesure du possible par G.P.S, afin de permettre leur actualisation dans le cadre des futurs suivis écologiques.

L'analyse des cortèges floristiques observés dans les relevés permet de caractériser des groupements végétaux (classification phytosociologique). Ces groupements végétaux sont ensuite rattachés à des habitats naturels en prenant comme référence la classification CORINE BIOTOPES. Cette classification est utilisée par les administrations pour définir le statut de protection et de menace des habitats naturels et, de manière indirecte, le statut des groupements végétaux. Plusieurs groupements végétaux peuvent être regroupés en un seul habitat naturel.

b – Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels

L'objectif en termes de conservation d'un habitat est le maintien ou l'obtention d'un état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à une série d'attributs (indicateurs) qui peuvent être quantifiés ou qualifiés et qui fluctuent au cours du temps.

L'enjeu est donc d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels considérés comme ayant une valeur patrimoniale moyenne à forte. Pour chaque habitat, l'état de conservation est défini en fonction de l'indicateur qui obtient la plus mauvaise évaluation.

c – Inventaire de la flore

La connaissance actuelle portant sur la diversité floristique spécifique du site est issue à la fois de prospections par cheminement aléatoire, d'observations ponctuelles effectuées dans le cadre de différentes actions et de relevés phytosociologiques visant à caractériser les habitats du site.

d – Inventaire de la faune

➤ Mammifères

Aucune prospection spécifique n'a été menée dans le cadre de cette étude.

➤ Oiseaux

Les inventaires spécifiques sur les Oiseaux sont le fruit des prospections par la LPO sur la ZPS n°214 « Marigny, Superbe et Vallée de l'Aube ».

➤ Reptiles

Aucune prospection spécifique n'a été menée dans le cadre de cette étude.

➤ Amphibiens

Aucune prospection spécifique n'a été menée dans le cadre de cette étude.

➤ Lépidoptères Rhopalocères

Le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*), espèce de la Directive Habitat-Faune-Flore, ayant entraîné la désignation du site comme ZSC, a été recherché spécifiquement en 2013. Dans le cadre de cette étude, l'ensemble du cortège de Lépidoptères Rhopalocères a également été inventorié.

Pour cela, un passage par décade du 1^{er} mai au 30 juin avec minimum dix jours entre chaque session a été réalisé par le Conservatoire.

La recherche de la plante hôte principale, la Succise des prés (*Succisa pratensis*) a également été réalisée.

➤ Orthoptères

Aucune prospection spécifique n'a été menée dans le cadre de cette étude. Les observations d'espèces (ou d'indices de présence) ont néanmoins été notées.

2 – Les habitats naturels

a – Etat des connaissances

Tab.2 : Etat synthétique des connaissances sur les habitats naturels

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Habitats naturels	Environnement Conseil	1989	
	S. ROUSSEAU	1990	
	T. LORICH & JB. ROUGEMONT	2010	★★
	M. PETIT	2013	

Légende :

Nul (0)

Faible (★) : Description des habitats d'après Corine Biotopes (niveau alliance),

Moyen (★★) : Description des habitats naturels en identifiant les groupements présents (niveau association) par des relevés phytosociologiques

Bon (★★★) : Description des groupements végétaux (niveau association) et évaluation de leur état de conservation

b – Description

28 relevés phytosociologiques ont été effectués au cours de la saison 2010 lors de la réalisation du plan de gestion du site conservatoire et **4** en 2013 sur les secteurs se trouvant en dehors du périmètre du site conservatoire. Ceci a permis de définir les groupements végétaux et leur état de conservation sur le site Natura 2000 « Savart de la Tommelle à Marigny ».

Annexe 6. *Localisation et analyse des relevés phytosociologiques de 2010 et 2013*

Carte 7 : Habitats naturels

Carte 8 : Localisation des formations à *Juniperus communis*

Le site Natura 2000 présente ainsi différents grands types d'habitats naturels dont la localisation est représentée à la carte 8 et leur surface à la figure 1 :

- Des éboulis : 1 groupement
- Des pelouses : 2 groupements
- Des prairies : 3 groupements
- Des formations arbustives : 2 groupements
- Des boisements : 3 groupements
- Des zones anthropiques

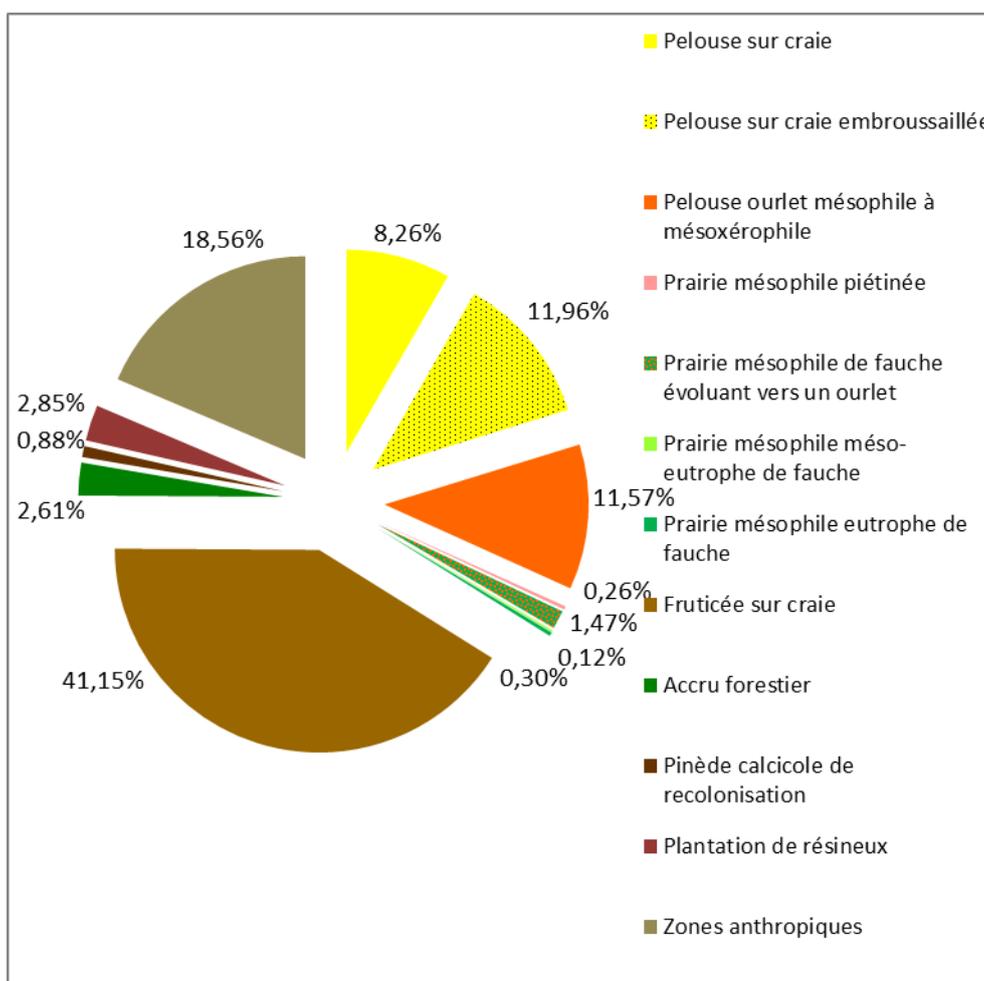
La fruticée sur craie est l'habitat dominant du site Natura 2000, avec plus de 40% de recouvrement, soit plus de 110 ha. L'évolution naturelle des pelouses à la suite de l'abandon des activités dès 1996 (gestion d'entretien par la Direction Départementale de l'Équipement, activité militaire, travaux effectués par le Conservatoire) a conduit à un embroussaillage progressif du milieu.

La pelouse sur craie et la pelouse ourlet représentent néanmoins une surface de près de 90 ha, soit plus de 30%. Au sein de cet habitat, existent différents faciès. On retrouve des secteurs plus marnicoles et des secteurs plus ou moins embroussaillés.

Le site Natura 2000 incluant en grande partie un ancien aérodrome militaire, **les pistes de décollage, les chemins, les routes d'accès et les bâtiments** représentent des surfaces conséquentes, de l'ordre de 50 ha, soit près de 20% de la surface totale du site. Au sein de ces habitats anthropiques, l'activité cynégétique a transformé des secteurs de pelouses en **cultures à gibiers** (environ 7ha).

Les accrus forestiers, les plantations de résineux (environ 6%) ainsi que les secteurs de **prairies mésophiles de fauche et piétinées** (environ 2%) ne sont que très peu représentés.

Figure 1 : Proportion surfacique des grands types d'habitats naturels sur le site



Annexe 7. *Evaluation de l'état de conservation des habitats patrimoniaux*

Chaque habitat est décrit par une fiche synthétique qui énonce :

- Les caractéristiques de l'habitat ;
- Sa valeur patrimoniale : la valeur patrimoniale d'un habitat naturel se base sur les statuts réglementaires mais également sur les notions de rareté à différents échelles (locale, départementale et régionale), ainsi que sur d'autres critères comme les limites d'aire de répartition ;
- Son état de conservation ;
- Son degré de menace ou de vulnérabilité.

Les cartes de répartition à l'échelle nationale, présentes sur les fiches de description, sont issues des cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats rocheux » et « Habitats agropastoraux ».

Légende des fiches habitats :

*** pour un code Natura 2000** : Habitat prioritaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Valeur patrimoniale : Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★), Faible à nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)

Degré de menace : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Tendance de l'habitat : ↘ : diminution, ↗ : augmentation, = : maintien de l'habitat, ? : inconnue (état initial)

⇒ **12 habitats naturels ont été identifiés sur le site.**

c – Les habitats naturels remarquables

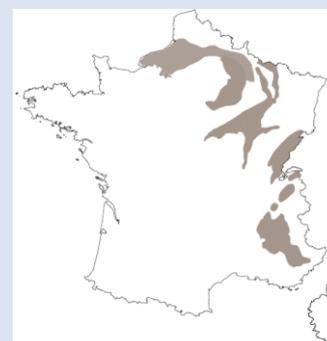
EBOULIS CRAYEUX ANTHROPIQUES SUR

MATERIAUX FINS

CORINE : 61.313
Natura 2000 : 8160*

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	1 alliance : ➤ <i>Leontodontion hyoseroidis</i>
Surface	Non déterminée
Localisation	Ponctuel sur le site, habitat non localisé de manière précise
Physionomie	Ce groupement est caractérisé par un tapis végétal herbacé très ouvert, encré directement dans la craie. Les espèces caractéristiques de cet habitat sont <i>Teucrium montanum</i> (Germandrée des montagnes), <i>Erucastrum supinum</i> (Sisymbre couché) et <i>Galium fleurotii</i> (Gaillet de Fleurot).
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sol riche en calcium • Sensibilité vis-à-vis de l'eutrophisation



Répartition



Sisymbre couché

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe I, habitat prioritaire
	Liste rouge régionale	<input checked="" type="checkbox"/> Très rare
Niveau de rareté	Habitat ponctuel en Champagne-Ardenne	
Autres critères	-	

Etat de conservation

Etat à privilégier	Végétation rase discontinue avec un recouvrement de végétation inférieur à 50%, reposant sur des éboulis composés de matériaux fins. Conservation d'une flore pionnière caractéristique
Evaluation	Etat de conservation de l'habitat non déterminé Actuellement, cet habitat n'est pas ou très peu colonisé ni par les graminées sociales de pelouses, ni par les arbustes.

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	=
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution vers la pelouse par colonisation de graminées sociales comme <i>Bromus erectus</i> (Brome dressé), <i>Brachypodium pinnatum</i> (Brachypode penné) ou <i>Festuca ovina</i> (Fétuque ovine) • Colonisation du milieu par les arbres et arbustes.

PELOUSE SUR CRAIE

CORINE : 34.32
Natura 2000 : 6210

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	1 association : ➤ <i>Lino leonii</i> – <i>Festucetum lemanii</i>
Surface	Pelouse sur craie : 23,31 hectares Pelouse sur craie embroussaillée : 33,73 hectares
Localisation	Bordure des pistes qui relient les deux marguerites ouest et autour de la marguerite nord-est. Le bord de la piste au centre entre la piste et le taxiway et sur la zone de l'ancienne tour de contrôle
Physionomie	Elles sont très représentatives du savart ancestral. Des pelouses rases semblent être liées à des sols juvéniles correspondants à des zones ayant subi des décapages lors des travaux des années 1950. Il s'agit de faciès de recolonisation composés de <i>Teucrium montanum</i> (Germandrée des montagnes), <i>Reseda phyteuma</i> (Réséda raiponce). En limite est du camp, s'observe une pelouse rase hygrophile correspondant à un point bas comme le montre la présence d' <i>Epipactis palustis</i> (Epipactis des marais). Ailleurs, les pelouses sont plus élevées et se développent <i>Festuca lemanii</i> (Fétuque de Lemans) et <i>Polygala comosa</i> (Polygale chevelu) accompagnés d'espèces remarquables comme le Lin français (<i>Linum leonii</i>). Néanmoins, ces secteurs sont souvent colonisés par quelques arbustes. Dans la partie orientale de l'aérodrome, les pelouses sont très mésophiles et leur végétation devient prairiale. Pelouses rases à mi-rases, plus ou moins écorchées, dominées par des hémicryptophytes (75-80%) et riches en graminées, notamment <i>Bromus erectus</i> (Brome dressé). Ces pelouses sont régulièrement entretenues par l'activité des mammifères herbivores (lapins).

Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Roche mère carbonatée et sol peu épais • Sensibilité vis-à-vis de l'eutrophisation
------------------------------	---



Répartition



Lin français

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe I
	Liste rouge régionale	<input checked="" type="checkbox"/>	Rare

Niveau de rareté Distribution relativement large, mais en régression spatiale intense

Autres critères	-
Etat de conservation	
Etat à privilégier	Pelouse rase à mi-rase ouverte, c'est-à-dire présentant un tapis végétal avec des micro-ouvertures constituant la niche de régénération ; cette structure est obtenue par un pâturage extensif sans amendement, préférentiellement par des ovins
Evaluation	<p>Etat de conservation de l'habitat considéré comme bon pour 9 relevés sur 25, altéré pour 15 relevés et dégradé pour 1 relevé.</p> <p>En effet l'indice d'Ellenberg varie de 1,40 à 3,57 (moyenne : 2,59) et l'indice de diversité varie de 1,81 à 4,19 (moyenne : 3,14).</p> <p>Le recouvrement de la strate herbacée se situe entre 50-75% ou 95-100% pour 8 relevés et entre 75-95% pour 17 relevés.</p> <p>Le recouvrement par le Brachypode penné est <10% pour tous les relevés et le recouvrement par les espèces ligneuses est également <20% pour tous les relevés.</p>
Degré de menace	
Tendance d'évolution	↘
Menaces	<ul style="list-style-type: none">• Colonisation par les arbustes (prunellier, aubépine...) pour tendre vers la pelouse ourlet puis la fruticée• Destruction par surfréquentation et piétinement• Destruction des pelouses par création de cultures à gibiers (activités précédentes) ou autres projets impactant le site

PRAIRIES MESOPHILES DE FAUCHE

CORINE : 38.22
Natura 2000 : 6510

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique 2 associations :

- *Arrhenatheretum elatioris*
- *Heracleo sphondylii – Brometum mollis*

Surface Prairie mésophile méso-eutrophe de fauche : 0,35 hectare

Prairie mésophile de fauche évoluant vers un ourlet : 4,16 hectares

Prairie mésophile eutrophe de fauche : 0,85 hectare

Localisation Ancienne fruticée située à l'ouest du site et secteurs en dehors de l'ancien aéroport à proximité des cultures

Physionomie Il s'agit de prairies denses et à biomasse élevée.

Arrhenatheretum : ce groupement est dominé par les graminées telles que l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), la Fléole des prés (*Phleum pratense*) ou le Pâturin des prés (*Poa pratensis*).

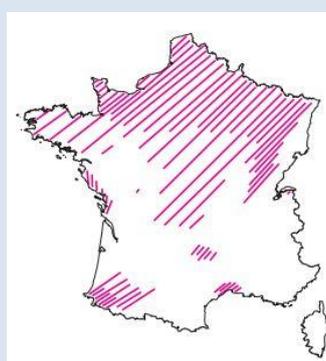
On distingue 2 faciès :

- Prairie méso-eutrophe des *Arrhenatheretalia* (*Arrhenatheretum elatioris* / *Heracleo sphondylii – Brometum mollis*) où la Ronce (*Rubus fruticosus*) est bien présente.

- Prairie de l'*Arrhenatheretum elatioris* en cours d'évolution vers un ourlet où certaines espèces caractéristiques de pelouses et des ourlets sont encore bien présentes.

Heracleo – Brometum : il s'agit d'une prairie de fauche eutrophe qui dérive, par fertilisation trop élevée, du *Colchico – Arrhenatherenion*. Les graminées dominent (*Bromus sp*, *Dactylis glomerata*, *Arrhenatherum*, *Poa trivialis*...), accompagnées, entre autre, de la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), du Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et du Pissenlit (*Taraxacum sp*).

Exigences écologiques -



Répartition

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace

Directive « Habitat »



Annexe I

Liste rouge régionale



Très rare

Niveau de rareté	C'est l'alliance de l' <i>Arrhenatherion</i> , de manière générale, qui est très rare et en régression rapide en Champagne-Ardenne. La prairie de fauche eutrophe pourrait même être localement en extension sous l'effet de la fertilisation.
Autres critères	-
Etat de conservation 	
Etat à privilégier	Prairies fauchées de manière tardive et restauration en prairies mésotrophiques
Evaluation	Etat de conservation de l'habitat considéré comme altéré En effet, l'indice d'Ellenberg moyen est de 5,18 et l'indice de diversité moyen est de 2,51.
Degré de menace 	
Tendance d'évolution	? (état initial)
Menaces	-

FORMATION A *JUNIPERUS COMMUNIS*

SUR PELOUSES CALCAIRES

CORINE : 31.88
Natura 2000 : 5130

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	1 sous-alliance : ➤ <i>Berberidenion vulgaris</i>
Surface	Non déterminée
Localisation	Ponctuel sur le site (cf. carte 9)
Physionomie	Il s'agit d'une communauté arbustive pionnière dépendante de la relation pastorale. La diversité floristique est faible puisque réduite au seul Genévrier commun (<i>Juniperus communis</i>).
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Sols oligotrophes à oligo-mésotrophes



Répartition



Genévrier commun

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat » <input checked="" type="checkbox"/> Annexe I
	Liste rouge régionale <input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	Junipéraie en voile éclaté et possédant une structure d'âge équilibrée et une niche permanente de régénération
Evaluation	Etat de conservation de l'habitat considéré comme altéré En effet, peu de jeunes individus ont été observés.

Degré de menace



Tendance d'évolution	? (état initial)
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> Abandon pastoral

d – Les habitats naturels à valeur patrimoniale plus faible

PELOUSE OURLET MESOPHILE A

MESOXEROPHILE

CORINE : 34.42
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	1 association : ➤ <i>Coronillo variaie – Brachypodietum pinnati</i>
Surface	32,64 hectares
Localisation	Proche de la marguerite ouest, sur une ancienne culture agricole et sur les limites sud et ouest du camp. Ponctuellement sur l'ensemble de l'aérodrome.
Physionomie	<p>La physionomie de cette pelouse est différente puisqu'il s'agit d'un stade d'évolution avancé de la pelouse sur craie.</p> <p>Le recouvrement de la végétation est beaucoup plus élevé, de l'ordre de 95% et les espaces nus sont pratiquement absents.</p> <p>Les espèces graminoides comme <i>Bromus erectus</i> (Brome dressé) et <i>Brachypodium pinnatum</i> (Brachypode penné) constituent l'essentiel de la strate herbacée. Les chaméphytes (sous ligneux) et les géophytes (plantes à bulbes et à rhizomes) régressent fortement alors que se développent des herbes élevées qui supplantent les autres espèces. Les espèces accompagnatrices sont représentées par le Gaillet commun (<i>Galium mollugo</i>), la Coronille bigarrée (<i>Securigera varia</i>)...</p>
Exigences écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sol mère carbonaté • Sol peu épais



Pelouse ourlet

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-	
Autres critères	Cet habitat correspond à un stade d'évolution avancé de la pelouse (transition entre la pelouse et la fruticée) qui est plus pauvre en espèce. Toutefois, il abrite encore une partie du cortège des pelouses, ce qui lui confère un intérêt écologique à prendre en compte.	

Degré de menace



Tendance d'évolution ↗ : augmentation de la surface aux dépens de la pelouse sur craie

Menaces

- Embroussaillage et colonisation par la fruticée

PRAIRIE MESOPHILE PIETINEE

CORINE : 38.1
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	1 alliance : ➤ <i>Cynosurion cristati</i>
Surface	0,72 hectare
Localisation	Au sud-ouest du site, en dehors de l'ancien aérodrome
Physionomie	Les espèces caractéristiques de ce groupement sont le Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>), la Pâquerette (<i>Bellis perennis</i>), la Renoncule bulbeuse (<i>Ranunculus bulbosus</i>) et le Plantain à larges feuilles (<i>Plantago major</i>).
Exigences écologiques	-



Cynosurion cristati

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-	
Autres critères	-	

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	? (état initial)
Menaces	-

FRUTICEE SUR CRAIE

CORINE : 31.81
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique 1 association :
➤ *Frangulo alni-Prunetum mahaleb*

Surface 116,09 hectares

Localisation Eparse sur le site

Physionomie Les fruticées ou broussailles constituent d'abord des noyaux d'arbustes isolés au sein des pelouses. Lorsque la dynamique est très avancée, elles peuvent recouvrir la plus grande partie de la pelouse qui ne subsiste sous forme typique qu'au niveau de petites clairières. Les espèces constituant les fruticées sont de l'ordre d'une trentaine dont 22 espèces ligneuses.

La fruticée sur craie présente sur le site se rapporte à la vaste association régionale dite à Ronce et Prunier de Sainte-Lucie. Elle est caractérisée ici par *Prunus mahaleb* (Bois de Sainte-Lucie), *Rosa tomentosa* (Rosier tomenteux) et *Rosa rubiginosa* (Rosier rubigineux). Les arbustes dominants sont outre *Prunus mahaleb* (Bois de Sainte-Lucie), *Cornus sanguinea* (Cornouiller sanguin), *Crataegus monogyna* (Aubépine à un style), *Prunus spinosa* (Prunellier), *Rosa canina* (Eglantier), *Juniperus communis* (Genévrier commun) et *Pinus sylvestris* (Pin sylvestre). Le manque de lumière dans les fruticées évoluées et denses ne favorise pas la strate herbacée qui est peu développée (10 à 30 % de recouvrement).



Secteurs de fruticées

Exigences écologiques • Roche mère carbonatée, sol peu épais

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace Directive « Habitat »
Liste rouge régionale

Niveau de rareté -

Autres critères -

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution ↘ depuis 2012 (débroussaillage, broyage)

Menaces -

PINEDE CALCICOLE DE RECOLONISATION

CORINE : 83.3112
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique 1 alliance :
➤ *Epipactido muelleri* – *Pinion sylvestris* (à rechercher sur le site)

Surface 2,49 hectares

Localisation Les pinèdes s'observent surtout autour de la marguerite sud-ouest ainsi qu'au nord de la piste principale.

Physionomie L'évolution dynamique naturelle qui affecte la pelouse abandonnée conduit à une pinède à Pin sylvestre plus ou moins claire qui supplante la fruticée.

Le boisement de résineux est plus ou moins recouvrant (60% à 90%) constitué en majorité de *Pinus sylvestris* (Pin sylvestre), plus rarement de *Pinus nigra* (Pin noir d'Autriche), accompagnés de *Betula pendula* (Bouleau verruqueux), de *Sorbus aria* (Alisier blanc) et de quelques *Tilia cordata* (Tilleul à petites feuilles).

Globalement, les boisements de Pin sont issus de grandes replantations du 19^{ème} siècle (au départ). Les plantations sont localisées dans le secteur sud-ouest du camp. Puis, est venue ensuite la colonisation des pelouses par les semis (S. Rousseaux, URCANE).

Exigences écologiques • Sols basiques ou neutres

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace **Directive « Habitat »**
Liste rouge régionale

Niveau de rareté -

Autres critères Habitat préférentiel de l'Engoulevent d'Europe et site de nidification pour les rapaces et divers oiseaux.

Degré de menace

△△△

Tendance d'évolution ↗ : augmentation de la surface aux dépens des pelouses et des fruticées

Menaces -

PLANTATION DE RESINEUX

CORINE : 83.311
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique -

Surface 8,05 hectares

Localisation Localisé au sud-ouest du site, à l'extérieur de l'ancien aérodrome

Physionomie Il s'agit d'une plantation de Pins noirs (*Pinus nigra*) et de Pins sylvestres (*Pinus sylvestris*) avec quelques Cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*), Noisetiers (*Corylus avellana*), Aubépines (*Crataegus monogyna*) ici et là.

Exigences écologiques -



Plantation de résineux en arrière-plan

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace Directive « Habitat »

Liste rouge régionale

Niveau de rareté -

Autres critères Intérêt écologique en tant qu'habitat d'espèces

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution ? (état initial)

Menaces -

ACCRU FORESTIER

CORINE : 41.H
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	1 association : ➤ <i>Listero ovatae – Betuletum pendulae</i>
Surface	7,36 hectares
Localisation	Quelques îlots sont disséminés sur l'ensemble de l'aérodrome.
Physionomie	Boisements mixtes dans lesquels dominent <i>Betula pendula</i> (Bouleau verruqueux), <i>Populus tremula</i> (Peuplier tremble) <i>Pinus sylvestris</i> (Pin sylvestre) <i>Fraxinus excelsior</i> (frêne commun). La strate arbustive est fortement dominée par <i>Corylus avellana</i> (Noisetier) et <i>Cornus sanguinea</i> (Cornouiller sanguin). Les ronces (<i>Rubus sp</i>) sont quant à elles fortement représentées au sein de la strate herbacée.
Exigences écologiques	-



Accru forestier

Valeur patrimoniale

★ ★ ★

Statut protection / menace	Directive « Habitat »	<input type="checkbox"/>
	Liste rouge régionale	<input type="checkbox"/>
Niveau de rareté	-	
Autres critères	-	

Degré de menace

△ △ △

Tendance d'évolution	↗
Menaces	-

ZONES ANTHROPIQUES

CORINE : 86.4
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique -

Surface

Piste, taxiway, marguerite et bâtiments : 36,22 hectares

Route d'accès : 2,87 hectares

Anciennes cultures à gibiers : 7,24 hectares

Cultures agricoles : 0,98 hectare

Autres (terrain perturbé et ceintures des marguerites bétonnées) : 5,11 hectares

Localisation Localisé sur l'ensemble du site

Physionomie Cet habitat correspond aux zones perturbées, aux routes d'accès, à la piste, au taxiway, aux marguerites bétonnées ainsi qu'aux nombreux bâtiments, transformateurs électriques...

Exigences écologiques -



Sedum acre

Valeur patrimoniale

Statut protection / menace

Directive « Habitat »

Liste rouge régionale

Niveau de rareté -

Autres critères -

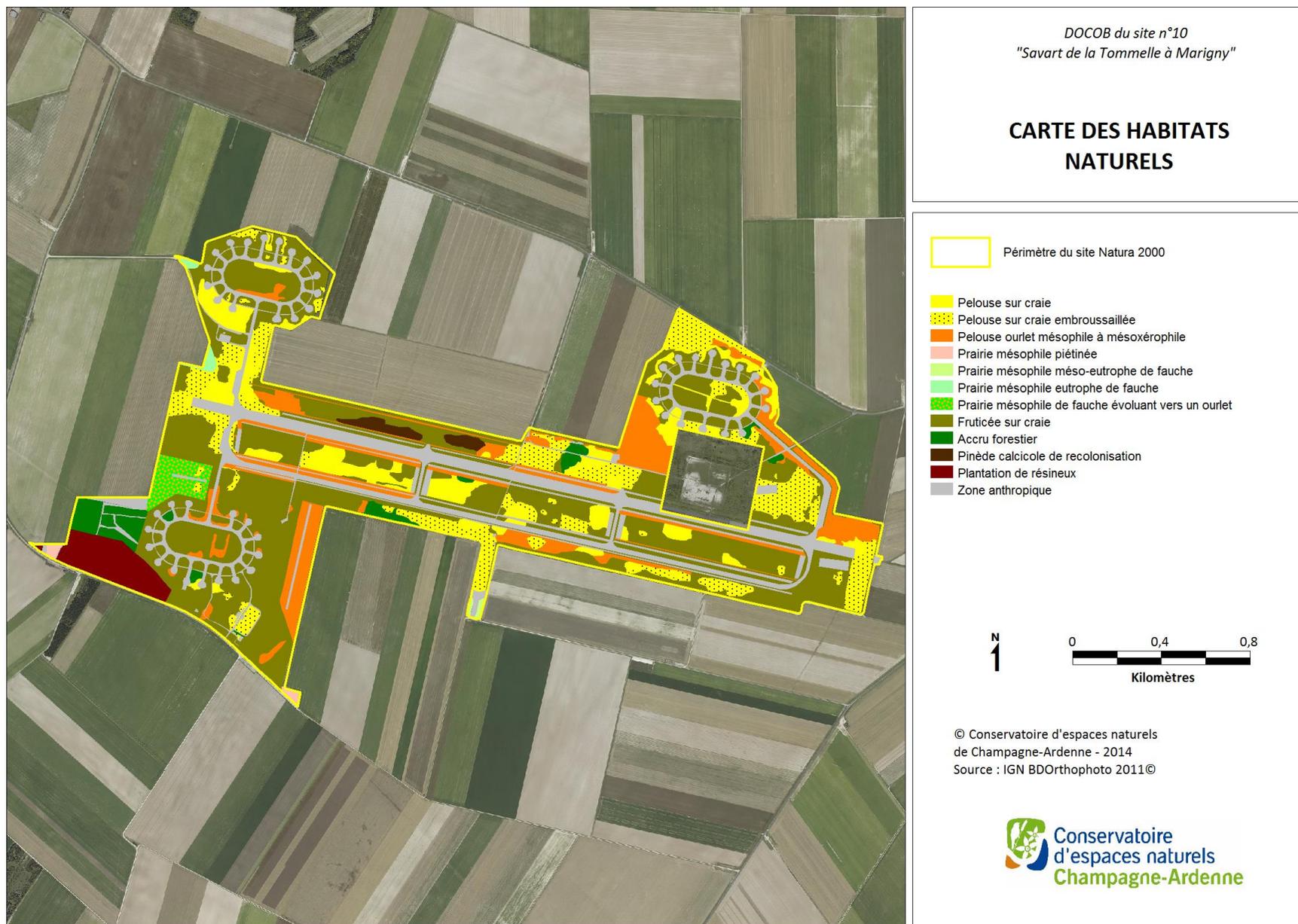
Degré de menace

Tendance d'évolution =

Menaces

- Destruction, démantèlement des bâtiments
- Vandalisme

Carte 7 : Carte des habitats



Carte 8 : Carte de localisation des formations à *Juniperus communis*



DOCOB du site n°10
"Savart de la Tommelle à Marigny"

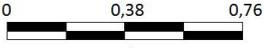
LOCALISATION DE LA FORMATION À JUNIPERUS COMMUNIS

 Périmètre du site Natura 2000

**Présence/absence du Genévrier par maille
(50x50 mètres)**

 Présence
 Absence

N


0 0,38 0,76
Kilomètres

© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2013
Source : IGN BDOrthophoto 2011©



e – Synthèse et statut des habitats

Tab.3 : Tableau des habitats naturels cartographiés en 2010 et 2013

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace
Eboulis crayeux anthropiques sur matériaux fins	61.313	8160*	RR	Non déterminée	★★★	Non déterminé	△△
Pelouse sur craie	34.32	6210	R	57,04	★★★	☺☺	△△△
Prairies mésophiles de fauche	38.22	6510	RR	5,36	★★★	☺☺	△△△
Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire	31.88	5130	-	Non déterminée	★★	☺☺	△△
Pelouse ourlet mésophile à mésoxérophile	34.42	-	-	32,64	★	-	△△△
Prairie mésophile piétinée	38.1	-	-	0,72	★	-	△
Fruticée sur craie	31.81	-	-	116,09	★	-	△
Pinède calcicole de recolonisation	83.3112	-	-	2,49	★	-	△
Plantation de résineux	83.311	-	-	8,05	★	-	△
Boisements divers	41.H	-	-	7,36	★	-	△
Zones anthropiques	86.4	-	-	52,42	-	-	-

Légende :

6210* : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats- Faune – Flore »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★)

Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)

Degré de vulnérabilité : Forte (△△△), Moyenne (△△), Faible (△)

Tab. 4 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »)

Intitulé de l'habitat	Initialement présent dans le FSD	Code Natura 2000	Surface (en ha)	% Couvert	Représentativité	Superficie relative	Statut de conservation	Evaluation globale
Eboulis crayeux anthropiques sur matériaux fins	-	8160*	Non déterminée	-	C	C	B	B
Pelouse sur craie	X	6210	57,04	20,02	B	C	B	B
Prairies mésophiles de fauche	-	6510	5,36	1,88	C	C	C	C
Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire	X	5130	Non déterminée	-	C	C	B	B
TOTAL			~ 62,4	~ 21,9				

FSD : Formulaire Standard de Données

% Couvert : % de la surface de l'habitat par rapport à la surface totale du site

Représentativité : degré de représentativité du type d'habitat sur le site

- A : représentativité excellente
- B : représentativité bonne
- C : représentativité significative

Superficie relative : superficie du site couverte par l'habitat par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitats naturel sur le territoire national :

- A : $100 > p > 15\%$
- B : $15 > p > 2\%$
- C : $2\% > p > 0$

Statut de conservation : Degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concernée et possibilité de restauration :

- A : conservation excellente
- B : conservation bonne
- C : conservation moyenne

Evaluation globale :

- A : valeur excellente
- B : valeur bonne
- C : valeur significative

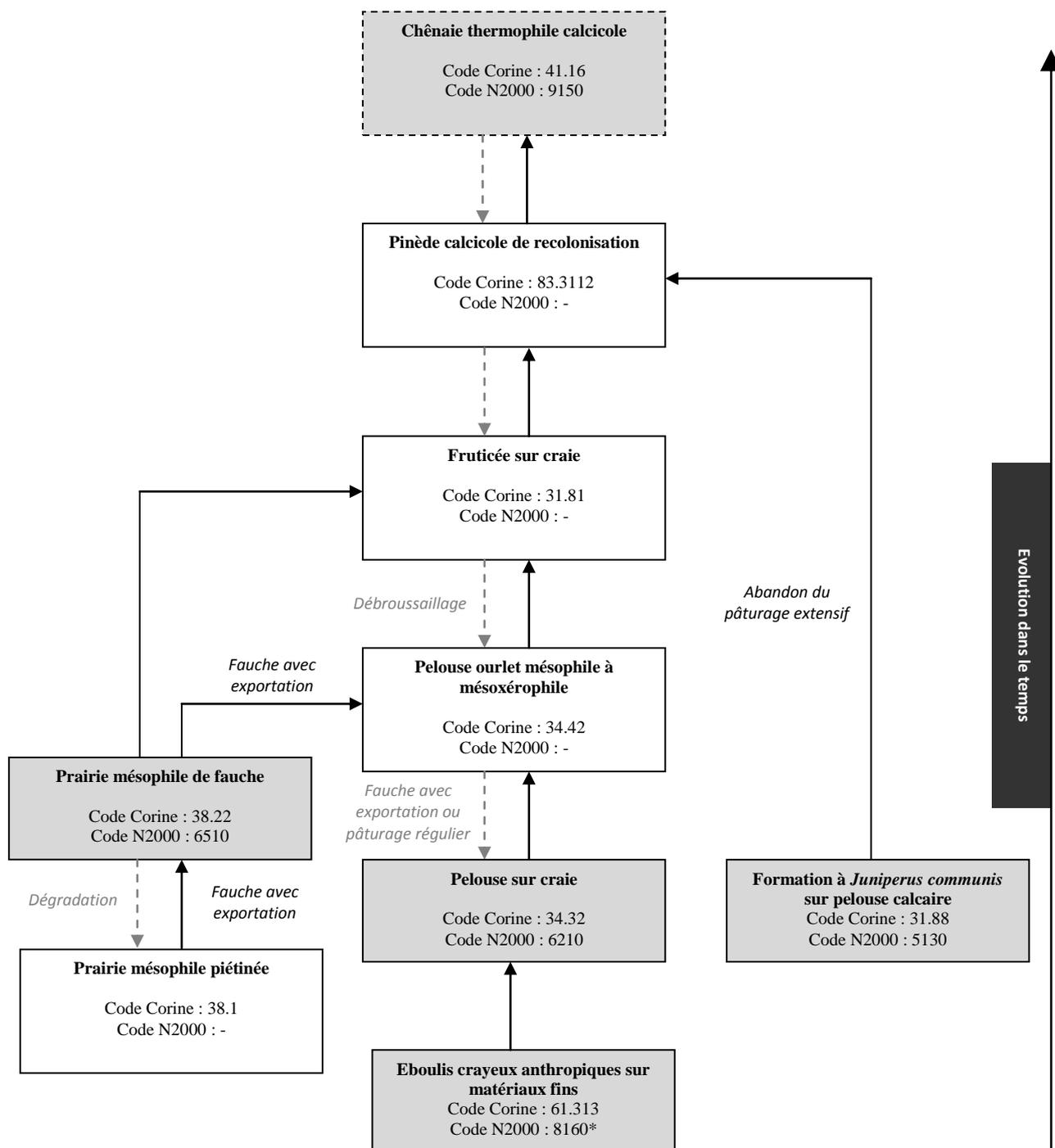
f – Dynamique et évolution actuelle

L'origine du savart de Marigny n'est pas connue. Il peut avoir dérivé d'un savart préexistant qui aurait occupé une partie du terrain avant la création de l'aérodrome militaire ou bien s'être reconstitué à partir des semences provenant des savarts voisins (de la Tommelle par exemple) et des stocks de graines conservées dans le sol. Mais il est certain que, pour l'essentiel, ce savart est d'origine récente et que sa végétation n'est pas encore stabilisée. Il occupe toute la partie du terrain militaire en dehors des boisements et des pistes en dur (J-M. ROYER, 1996).

La dynamique végétale correspond à la succession des groupements végétaux thermophiles sur sols calcaires. Ainsi, à partir du stade pelouse et à la suite de l'abandon de la gestion pastorale du site, celle-ci évolue vers la pelouse ourlet avec une densification du recouvrement du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). Dans le même temps, les premiers arbustes colonisent le milieu : cette phase d'évolution correspond à l'arrivée de la fruticée. Progressivement, cette fruticée va évoluer vers la forêt de Chêne. En l'absence d'actions anthropiques, les prairies évoluent vers la fruticée, puis la forêt. Grâce à la fauche, la prairie piétinée peut évoluer vers une prairie de fauche. Le broyage réalisé sur la fruticée des « Yèbles » correspond à une prairie mésophile de fauche qui a tendance à évoluer vers un ourlet.

L'entretien de ces pelouses par fauche/pâturage et débroussaillage ainsi est donc primordial pour diversifier le cortège floristique et contenir l'embroussaillage par les espèces ligneuses.

Figure 2 : Schéma de la dynamique d'évolution naturelle du site



3 – Inventaire de la flore

a – Etat des inventaires

Sur le site Natura 2000 n°10, les connaissances sur les plantes à fleurs sont bonnes. Les prospections se sont faites à la période optimale de végétation des pelouses et autres habitats. Il reste, cependant, à couvrir encore quelques saisons de végétation pour affiner la liste des espèces et mieux connaître l'évolution des espèces patrimoniales.

Tab. 5 : Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Champignons	P. SIGAL & H. CAPET	1993	★
Algues	-	-	0
Lichens	-	-	0
Bryophytes*	-	-	0
Ptéridophytes*	-	-	0
Phanérogames*	Environnement Conseil	1989	★★
	S. ROUSSEAU URCANE	1990	
	M. BEGUIN	1993 - 1995	
	R. CRE	1991 - 1996	
	G. GERVASI	1993 - 1995	
	JM. ROYER	1996	
	T. LORICH & JB. ROUGEMONT & CBNBP	2010	
M. PETIT & JB. ROUGEMONT	2011 - 2013		

Légende « état des connaissances » :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

b – Commentaires et évaluation patrimoniale

Annexe 8. Liste des espèces végétales observées sur le site

Le site Natura 2000 possède une diversité floristique remarquable. Ce sont 410 espèces végétales et 33 espèces de Champignons qui ont été recensées depuis 1991.

Cette diversité est liée aux différents habitats naturels présents, alternant zones ouvertes de pelouses et zones plus ou moins boisées ainsi qu'un secteur plus humide.

17 espèces végétales sont inscrites sur la Liste rouge régionale des espèces menacées en Champagne-Ardenne. Parmi ces 17 espèces de plantes, 4 sont protégées au niveau régional et 1 est protégée au niveau national.

6 espèces patrimoniales n'ont pas été revues depuis plus de 10 ans, ne signifiant pas pour autant qu'elles aient disparues du site. En effet, la surface de celui-ci étant importante, certains secteurs sont peu/pas prospectés.

Actuellement, la dynamique naturelle est le facteur principal qui menace à terme les espèces végétales patrimoniales observées sur le site.

Annexe 9. Fiches de description des espèces végétales de l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore »

- ⇒ **1 espèce végétale relève de la directive « Habitats-Faune-Flore »** : Le Sisymbre couché, *Erucastrum supinum* (code Natura 2000 : 1493)

Annexe 10. Cartographie des stations d'espèces végétales patrimoniales

Tab. 6 : Résultats des inventaires floristiques

Domaines	Nbre total d'espèces	Nbre d'espèces protégées				Nbre d'espèces menacées	
		An II DH	An IV DH	PN	PR	LRN	LRR
Phanérogames	410	1	-	1	4	1	17
Champignons	33	-	-	-	-	-	-

Légende :

An II DH : Annexe II de la Directive « Habitat »
 An IV DH : Annexe IV de la Directive « Habitat »
 PN : Protection nationale
 PR : Protection régionale
 LRN : Liste rouge nationale
 LRR : Liste rouge régionale

Tab. 7 : Synthèse des espèces végétales patrimoniales

Espèces	Dernière année d'observation	Milieu	Effectifs	Statut de protection / menaces					Valeur patrimoniale	Degré de menace du site
				DH	PN	PR	LRN	LRR		
<u>Espèces observées sur les 10 dernières années</u>										
Sisymbre couché <i>Erucastrum supinum</i>	2013	Eboulis	50 - 100	x	x	-	-	RR	★★★	△
Orobanche du thym <i>Orobanche alba</i>	2013	Pelouses & fruticée	> 1500	-	-	-	-	RR	★★	△
Orobanche élevée <i>Orobanche elatior</i>	2013	Pelouse & zones anthropiques	> 30	-	-	x	-	RR	★★★	△△
Ophrys bicolor <i>Ophrys apifera</i> var. <i>bicolor</i>	2010	Pelouse	5	-	-	-	-	RRR	★★★	△△△
Ophrys araignée <i>Ophrys aranifera</i>	2013	Pelouses	> 600	-	-	-	-	RR	★★	△△

Chardon faux- acanthé <i>Carduus acanthoides</i>	2010	Culture à gibier	-	-	-	-	-	RR	★★	△△
Lin français <i>Linum leonii</i>	2010	Pelouse sur craie	89	-	-	x	-	RR	★★★★	△△△
Orchis singe <i>Orchis simia</i>	2010 (présence à confirmer car confusion possible avec un individu hybride)	Pelouse	1	-	-	x	-	RR	★★★★	△△△
Violette élevée <i>Viola elatior</i>	2013	Pelouse ourlet & fruticée	> 100	-	-	-	-	RR	★★	△△
Petite cuscute <i>Cuscuta epithymum</i>	2013	Pelouse ourlet	> 5 stations	-	-	-	-	RR	★★	△
Gaillet de Fleurot <i>Galium Fleurotii</i>	2010	Eboulis, pelouse	-	-	-	-	x	RR	★★★★	△△△
Espèces non observées depuis plus de 10 ans										
Muscari botryoïde <i>Muscari botryoides</i>	1991-1996	-	-	-	-	-	-	RR	★★	△△
Orchis négligé <i>Dactylorhiza praetermissa</i>	1995 (présence à confirmer)	-	-	-	-	x	-	RRR	★★★★	△△△
Baguenaudier <i>Colutea arborescens</i>	1994	Pinède	-	-	-	-	-	RRR	★★	△
Drave des murailles <i>Draba muralis</i>	1993	Bord pelouse	-	-	-	-	-	RRR	★★	△△
Thésion des près <i>Thesium pyrenaicum</i>	1993	Sol caillouteux	-	-	-	-	-	RRR	★★	△△
Molène blattaire <i>Verbascum blattaria</i>	1993	-	-	-	-	-	-	RR	★★	△△

Légende :**Statut protection / menaces**

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore » (DIRECTIVE 92/43/CEE)

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995)

PR = Protection régionale (Arrêté préfectoral du 8 février 1988)

LRN = Liste rouge nationale (OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995).

LRR = Liste rouge régionale (Collectif CSRPN, 2007) : espèce très rare (RR)

Valeur patrimoniale = Très Forte (★ ★ ★), Forte (★ ★), Moyenne (★)

Degré de menace sur le site = Fort (△ △ △), Moyen (△ △), Faible (△)

Tab. 8 : Tableau de réactualisation du Formulaire Standard de Données des espèces végétales d'intérêt communautaire

ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »									
Code Natura 2000	Nom latin	Nom vernaculaire	Initialement renseigné dans le FSD	Population		Evaluation du site			
				Type	Effectif observé 2011	Population	Conservation	Isolement	Globale
1493	<i>Erucastrum supinum</i>	Sisymbre couché	X	P	69	C	B	C	C
AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE FAUNE ET DE FLORE									
-	<i>Ophrys apifera var. bicolor</i>	Ophrys bicolor	X						
-	<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	X						
-	<i>Orobancha elatior</i>	Orobancha élevée	X						

FSD : Formulaire Standard de Données

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice)

Population : A = $100 \geq p > 15\%$; B = « Bonne » ; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative

Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite »

Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Evaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

4 – Inventaire de la faune

a – Etat des inventaires

Tab. 9 : Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Chiroptères	S. ROUSSEAU (URCANE)	1993	★
Autres Mammifères	LPO	2008	★★
	A. ANTOINE, T. LORICH, J-B. ROUGEMONT, M. PETIT (CENCA)	2010-2013	
Oiseaux	LPO	2008-2013	★★★
	J-P. COUASNE, T. LORICH et A. ANTOINE (CENCA)	2010-2013	
Amphibiens	LPO	2008	★
Reptiles	S. ROUSSEAU (URCANE)	1990	★★
	E. GEERAERTS	1992-1998	
	LPO	2008	
Lépidoptères Rhopalocères	J-P. COUASNE, T. LORICH et A. ANTOINE (CENCA)	2010-2013	★★★
	P. PORCHERET	1984-1993	
	M. MEYER	1994	
Odonates	T. LORICH & A. ANTOINE (CENCA)	2010-2013	★★
	A. ANTOINE (CENCA)	2010-2013	
Orthoptères	P. PORCHERET	1984-1993	★★★
	J-P. COUASNE, T. LORICH et A. ANTOINE (CENCA)	2010-2013	

Légende « état des connaissances » :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

b – Synthèse et statut des espèces faunistiques

Annexe 11. Listes et statuts de la faune du site

➤ Résultats des inventaires faunistiques

Tab. 10 : Résultats des inventaires faunistiques

Domaines	Nombre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées				Nombre d'espèces menacées	
		An I DO	An II DHFF	An IV DHFF	PN	LRN	LRR
Chiroptères	2	-	-	2	2	-	2

Domaines	Nombre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées				Nombre d'espèces menacées	
		An I DO	An II DHFF	An IV DHFF	PN	LRN	LRR
Autres Mammifères	11	-	-	-	2	-	5
Reptiles	3	-	-	2	3	-	1
Amphibiens	2	-	-	-	2	-	2
Lépidoptères Rhopalocères	64	-	2	2	2	1	22
Orthoptères	26	-	-	-	-	3	3
Odonates	5	-	-	-	-	-	1
Oiseaux nicheurs	57	3	-	-	44	3	19

Légende :

An I DO = Annexe I de la Directive Oiseaux (DIRECTIVE 2009/147/EC)

An II DHFF = Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

An IV DHFF = Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

PN = Protection nationale

LRN = Liste Rouge Nationale

LRR = Liste Rouge Régionale

➤ Liste des espèces faunistiques patrimoniales

Tab. 11 : Espèces inscrites en Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Espèces	Code Natura	Dernière observation	Milieu	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menace				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace sur le site
					DHFF	PN	LRN	LRR			
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	1065	1984/1993	PELOUSES	?	Ann. II	✓	-	✓	RR	★★★	△△△
Cuivré des marais <i>Thersamoilycaena dispar</i>	1060	1984/1993	?	?	Ann. II	✓	-	✓	L	★★★	△

Légende :

DHFF = Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

PN = Protection nationale

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées

LRR = Liste Rouge régionale des espèces menacées

Niveau de rareté = espèce commune (C), localisée (L), rare (R), très rare (RR)

Valeu patrimoniale = faible (★), moyenne (★★), forte (★★★)

Degré de menace sur le site = faible (△), moyen (△△), fort (△△△)

Tab. 12 : Autres espèces patrimoniales

Espèces	Dernière observation	Milieu	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menace			
				DHFF	PN	LRN	LRR
Gazé <i>Aporia crategi</i>	2014	PELOUSES	20-50	-	-	-	✓
Mercure <i>Arethusana arethusa</i>	2014	PELOUSES	20-50	-	-	-	✓

Espèces	Dernière observation	Milieu	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menace			
				DHFF	PN	LRN	LRR
Moyen Nacré <i>Argynnis adippe</i>	2010	PELOUSES	2-3	-	-	-	✓
Grand Nacré <i>Argynnis aglaja</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Petite Violette <i>Boloria dia</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Hespérie du Brome <i>Carterocephalus palaemon</i>	2010	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Fadet de la Mélique <i>Coenonympha glycerion</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Azuré des Cytises <i>Glaucopteryx alexis</i>	2010	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Virgule <i>Hesperia comma</i>	2013	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Agreste <i>Hipparchia semele</i>	2013	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Flambé <i>Iphiclides podalirius</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Cuivré écarlate <i>Lycaena hypophoe</i>	1984/1993	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Mélitée du plantain <i>Melitaea cinxia</i>	1984/1993	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Mélitée orangée <i>Melitaea didyma</i>	2013	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Mélitée de la Lancéole <i>Melitaea parthenoides</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Mélitée des Centaurées <i>Melitaea phoebe</i>	1994	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Mélitée des Digitales <i>Melitaea aurelia</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	VU	✓
Azuré de l'Ajonc <i>Plebejus argus</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Hespérie des Sanguisorbes <i>Spialia sertorius</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Hespérie du Chiendent <i>Thymelicus acteon</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Grande Aesche <i>Aeshna grandis</i>	2013	FRUTICEES ET BOISEMENTS	?	-	-	-	✓
Dectique verrucivore <i>Decticus verrucivorus</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	2	✓
Ephippigère des vignes <i>Ephippiger diurnus</i>	2014	FRUTICEES	?	-	-	3	-
Criquet tacheté <i>Myrmeleotettix maculatus</i>	2014	PELOUSES RASES	?	-	-	3	✓
Criquet noir-ébène <i>Omocestus rufipes</i>	2014	PELOUSES	?	-	-	-	✓
Péloidyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	2008	?	?	-	✓	-	D
Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	2014	PELOUSES	?	Ann. II	✓	-	V
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	2014	PELOUSES RASES	?	Ann. II	✓	-	-
Putois d'Europe <i>Mustela putorius</i>	2014	FRUTICEES ET BOISEMENTS	?	-	-	-	V

Espèces	Dernière observation	Milieu	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menace			
				DHFF	PN	LRN	LRR
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	1984/1993	FRUTICEES ET BOISEMENTS	?	Ann. II	✓	-	V
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	FRUTICEES ET BOISEMENTS	?	Ann. II	✓	-	AS

Légende :

DHFF = Directive Habitats-Faune-Flore (DIRECTIVE 92/43/ECC)

PN = Protection nationale

LRN = Liste Rouge Nationale des espèces menacées

LRR = Liste Rouge régionale des espèces menacées

c – Mammifères

Aucune espèce de Mammifère inscrite en Annexe II de la Directive n'a été recensée sur le site. Néanmoins, la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) et la **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) toutes deux inscrites en Annexe IV ont été contactées sur la ZSC.

d – Oiseaux

Actuellement, 57 espèces d'Oiseaux nichent sur le site de Marigny dont trois inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux.

L'**Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*) fréquente les secteurs de fruticée et de pinèdes claires. L'**Œdicnème criard** (*Burhinus oedicanus*) utilise les anciennes pistes ainsi que la zone d'antennes comme site de reproduction. La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) utilise les fruticées comme zone de reproduction et les pelouses pour son alimentation.

Remarque : deux autres espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux nichaient potentiellement sur le site il y a plus d'une dizaine d'années comme l'**Outarde canepetière** (*Tetrax tetrax*) et le **Hibou des marais** (*Asio flammeus*).

Même si dans le cadre de la ZSC ces espèces ne sont pas prioritaires, toutes les mesures de gestions préconisées ne porteront pas atteintes à leur éventuel retour sur le site.

e – Reptiles

Tous deux inscrits en Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore, le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*) et le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) sont présents au sein de la ZSC. Le Lézard des souches est bien représenté sur le site où il fréquente les zones de lisières, les pelouses ourlets et les fruticées. Le Lézard des murailles est quant à lui présent sur les zones décapées et les pelouses rases.

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) également inscrite en Annexe IV de la Directive est une espèce patrimoniale potentiellement présente sur le site.

f – Amphibiens

Malgré l'absence de point d'eau favorable aux Amphibiens, deux espèces ont tout de même été contactées sur le site : le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) et le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*). Aucune de ces

deux espèces ne se reproduit sur le site.

g – Lépidoptères Rhopalocères

Annexe 12. Fiches de description des espèces animales de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Pour le **Damier de la Succise**, aucun individu n'a été observé lors des prospections spécifiques de 2013. La Succise des prés (*Succisa pratensis*), plante hôte principale, est absente du site de Marigny.

La donnée de **Cuivré des marais**, espèce également inscrite en Annexes II et IV de la Directive, date de 1984 et est sûrement issue d'un individu erratique. Aucun habitat n'est favorable à l'espèce sur la ZSC de Marigny. Néanmoins, le Cuivré des Marais est présent dans la vallée de l'Aube et de la Superbe d'où sa potentielle observation sur le site.

A l'heure actuelle, ces deux espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore n'ont pas été recontactées depuis plus de 20 ans le site. Au regard des habitats présents et de l'absence des plantes hôtes principales, il n'est pas nécessaire de réitérer de suivis spécifiques sur ces espèces patrimoniales.

Concernant l'ensemble des papillons fréquentant le site, on note la présence d'un cortège conséquent comptant pas moins de dix-sept espèces sur Liste Rouge Régionale observées sur les cinq dernières années.

h – Orthoptères

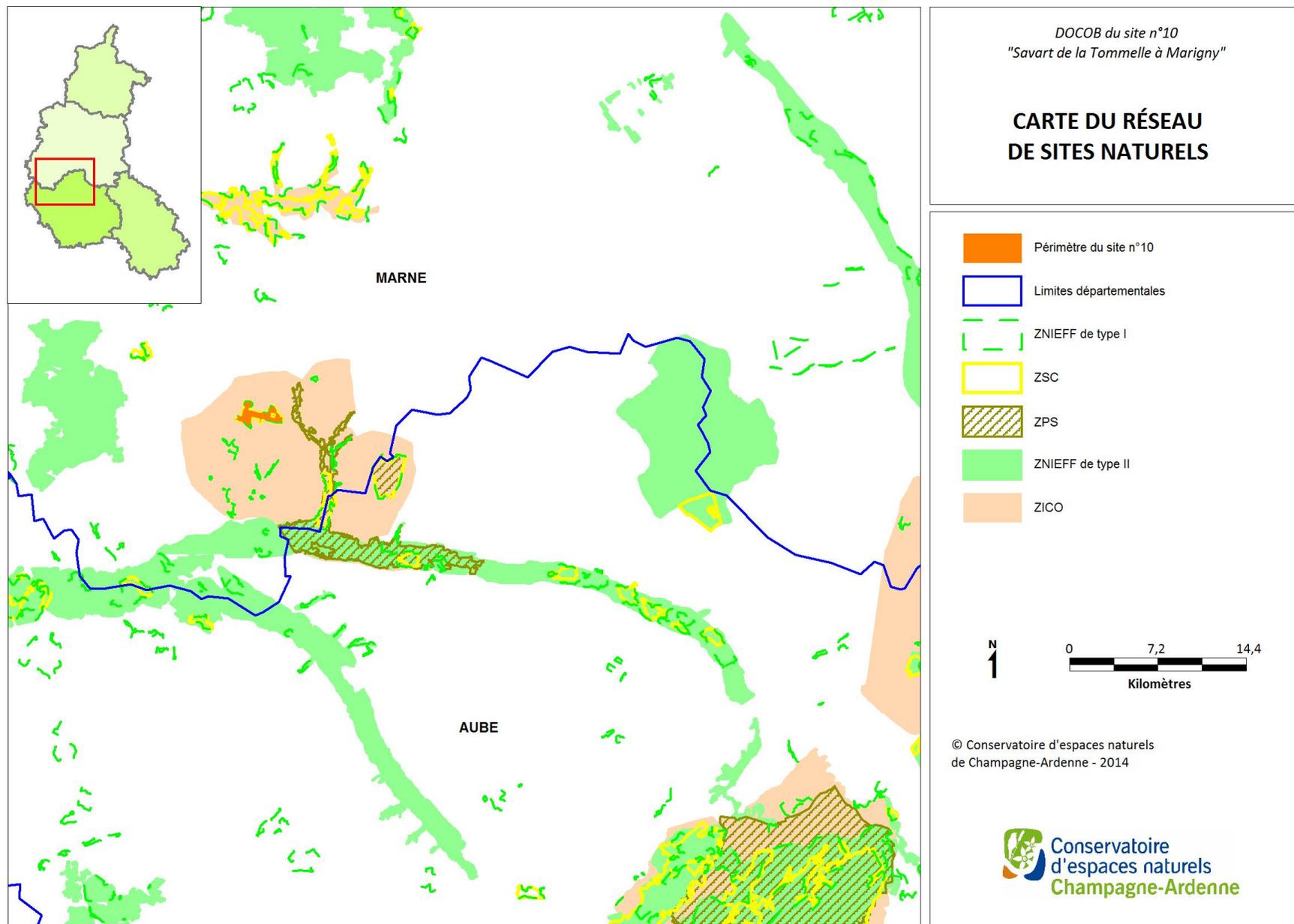
Avec 26 espèces inventoriées sur le site, le taxon des Orthoptères est très diversifié et présente des effectifs très importants. Que ce soit sur les pistes bitumées, les secteurs décapés, les pelouses sèches ou les boisements, les Orthoptères sont présents partout. Trois sont inscrits sur la Liste Rouge régionale : le **Dectique verrucivore** (*Decticus verrucivorus*), le **Criquet noir-ébène** (*Omocestus rufipes*) et le **Criquet tacheté** (*Myrmeleotettix maculatus*).

4 – Place du site dans un réseau d'espaces naturels

Carte 9 : Réseau de sites naturels

Le site s'inscrit dans un vaste réseau d'espaces naturels divers et variés. En effet, le savart de la Tommelle à Marigny représente un noyau dur de la ZPS « Marigny, Superbe et vallée de l'Aube » et un site intermédiaire aux grands camps militaire du secteur.

Carte 9 : Carte du réseau de sites naturels



III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Le diagnostic socio-économique présenté dans le document d'objectifs du site Natura 2000 du Savart de la Tommelle à Marigny présente et analyse de manière synthétique les activités humaines existantes au niveau local. L'objectif est de définir leurs interactions avec les habitats naturels du site ainsi qu'avec les populations d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire.

1 – Méthodologie

Les informations de ce présent diagnostic s'appuient sur des entretiens effectués par le Conservatoire auprès des acteurs locaux et sur des recherches bibliographiques : échanges avec les élus, les agriculteurs, les chasseurs...

La connaissance générale du territoire dont dispose le Conservatoire a également été mise à profit dans le cadre de ce travail.

2 – Historique lié au site, vocations et usages passés

Afin d'être opérationnel pendant la guerre froide, l'OTAN a pressenti deux sites pour la construction d'un aérodrome militaire, le site de Marigny et le site de la forêt de la Perthe. Une visite de terrain lors d'un jour pluvieux, entraînant des inondations sur le site de la Perthe, a dirigé le choix de construire cette base OTAN sur le territoire de Marigny et de Gaye.

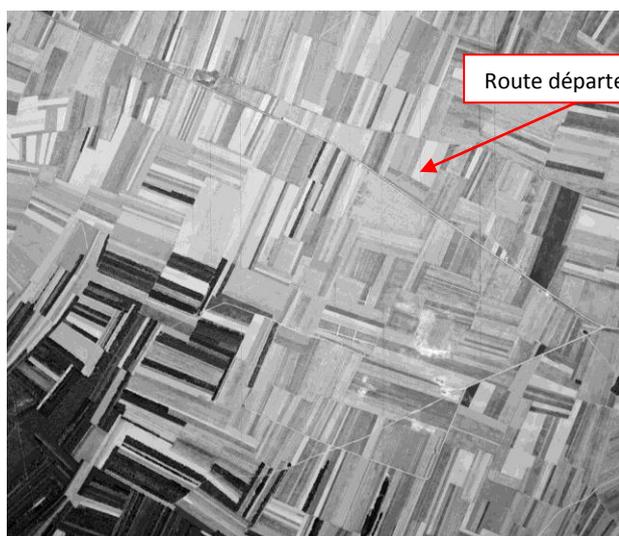
Faisant suite à l'expropriation de nombreux propriétaires, l'aérodrome de Marigny a été construit sur le modèle des aérodromes américains. Divers travaux de terrassement ont été effectués donnant ainsi la configuration actuelle des lieux et permettant par des phénomènes naturels (remontée de la craie) le développement d'une végétation de type pelouse sèche.

L'aérodrome de Marigny n'a jamais été mis en service pour des activités militaires dans le cas de la Guerre Froide. Mais celui-ci a été utilisé pour des manœuvres militaires par différentes bases aériennes entre 1950 et 1984.

Ce n'est qu'à partir de 1985, suite à la fin des activités militaires, que le site de Marigny a suscité intérêts et convoitises.

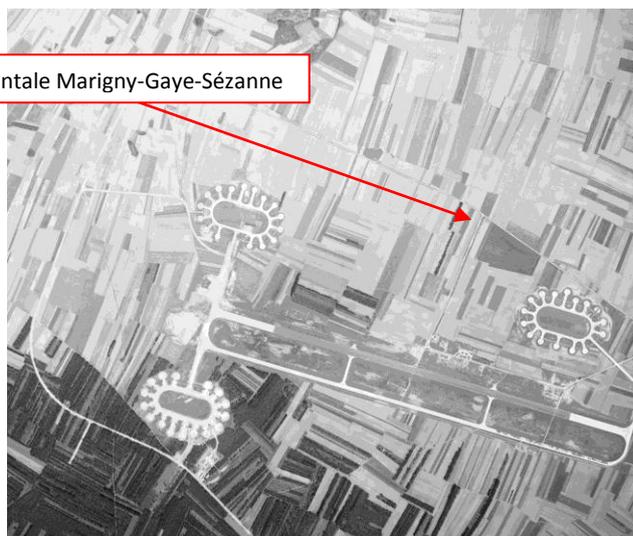
Par ailleurs, le site est resté, jusqu'en 1998, une piste de secours pour les aéronefs en détresse. En 1950 et 1980, le gestionnaire du site, la Direction Départementale de l'Équipement, entretenait les pistes ainsi que les abords et les pelouses manuellement et parfois à l'aide d'engins mécaniques.

Des demandes avaient été formulées auprès du propriétaire et de l'ayant-droit. Ces demandes ont globalement toutes été refusées sauf celle du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne qui a débouché sur une convention de gestion en 1991.



Route départementale Marigny-Gaye-Sézanne

Juillet 1949, le secteur était encore des champs agricoles et une seule bande enherbée pour les petits avions à hélices



Avril 1956, récente construction de l'aérodrome (absence de la tour de contrôle)



Vue aérienne du site en 1984, pelouses entretenues par l'équipement avec quelques buissons, nombreux secteurs d'éboulis (zones blanches de la photo) et quelques îlots de boisements (secteur nord), seule la marguerite au sud-ouest présentait des boisements importants (base de vie des militaires). L'ensemble des plantations de résineux au sud-ouest du site n'avait pas encore eut lieu.

3 – Vocations et usages actuels du site

Annexe 13. Bulletin d'information n°1

a. Gestion conservatoire

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
Ligue pour la protection des Oiseaux

Contexte :

Une partie du site (« Ancien aérodrome militaire de Marigny-le-Grand ») possède une vocation « conservatoire » prioritaire afin de préserver la richesse écologique du site. Dans le cadre de la convention de gestion avec le Ministère de la Défense, le Conservatoire met en œuvre des travaux de gestion (fauche, débroussaillage, organisation de chantiers nature...) pour restaurer et entretenir de façon écologique les habitats naturels et les espèces remarquables de l'aérodrome.

Parallèlement, le Conservatoire effectue des études, des suivis et des inventaires scientifiques afin d'améliorer les connaissances écologiques du site (faune-flore-habitat) et de suivre l'évolution de l'état de conservation dans le long terme.

Ce site, particulièrement riche en histoire et en biodiversité, fait l'objet

d'actions de communication à travers des bulletins d'informations et des sorties nature. Il s'agit d'un site privé du Ministère de la Défense, aucune personne n'est autorisée à pénétrer librement sur le camp militaire. Par autorisation du Conservatoire, la LPO vient ponctuellement sur le site pour effectuer quelques suivis avifaunistiques.

b. Surveillance et police du site

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
Gendarmeries, ONCFS, Lieutenant de louveterie (Monsieur CASPAR)

Contexte : Le Conservatoire assure une surveillance assidue du camp militaire afin d'éviter toutes dégradations et surfréquentation des lieux. Cette surveillance se fait en partenariat avec les deux gendarmeries du secteur (Sézanne et Fère-Champenoise), l'ONCFS et le lieutenant de louveterie, Monsieur CASPAR, mandaté par le Conservatoire par le biais d'une convention.

c. Chasse

Acteur(s) concerné(s) : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, les deux associations communales de chasse de Marigny et de Gaye et le lieutenant de louveterie, Willy CASPAR

Contexte : Le Conservatoire est détenteur du droit de chasse et doit coordonner l'exercice cynégétique. Les années passées ont été marquées par différents litiges entre les agriculteurs et l'association de chasse précédente par la présence de dégâts de lapins sur les cultures voisines, des dégâts qui pouvaient avoisiner les 6000 euros.
Dans l'objectif d'enrayer les dégâts de lapins, le Conservatoire signe annuellement des conventions avec les associations communales de chasse de Marigny et de Gaye. Ces conventions contiennent notamment un cahier des charges qui fixe, entre autre, les périodes de chasse (anticipation et prolongation), le gibier autorisé à être chassé et une réglementation pour respecter les lieux. Chaque chasseur possède une autorisation du Conservatoire pour pénétrer dans les lieux. Par ailleurs, dans l'objectif de surveiller les actions cynégétiques et de mieux contrôler les populations de lapins de garenne, le Conservatoire a également passé une convention de gestion avec le lieutenant de Louveterie, Monsieur Willy CASPAR.

e. Activité apicole

Acteur(s) concerné(s) : Apiculteur local

Contexte : La richesse floristique et l'étalement de la floraison sont très importantes sur le site. Pour exploiter ces richesses naturelles, le Conservatoire a trouvé intéressant de développer un partenariat avec un apiculteur amateur du secteur de Marigny. Par le biais d'une convention de mise à disposition, l'apiculteur est autorisé à mettre en œuvre un rucher de 20 ruches sur le site de Marigny.

3 – Programmes collectifs et interventions publiques

Le site Natura 2000 est intégré à différents périmètres et dans un contexte qui font l'objet de programmes collectifs et d'interventions publiques.

a. Périmètres liés à l'occupation du sol

La commune de Marigny couvre une surface de 11,73 km² et celle de Gaye couvre une surface de 21,13 km². L'urbanisation occupe une faible superficie par rapport aux zones naturelles et agricoles sur ces deux communes. Avec une densité de population peu élevée (9,1 hab/km² à Marigny et 27 hab/km² à Gaye – source INSEE 2011), l'urbanisation se concentre dans le village situé au centre de la commune.

Tab. 13 : Données administratives synthétiques en lien avec le site Natura 2000

Cantons	Communes	Superficie (ha)	Superficie concernée par le site Natura 2000 (ha)	Proportion du site Natura 2000 sur le territoire communal
Fère-Champenoise	Marigny	1173	192	16,4%
Sézanne	Gaye	2113	93	4,4%

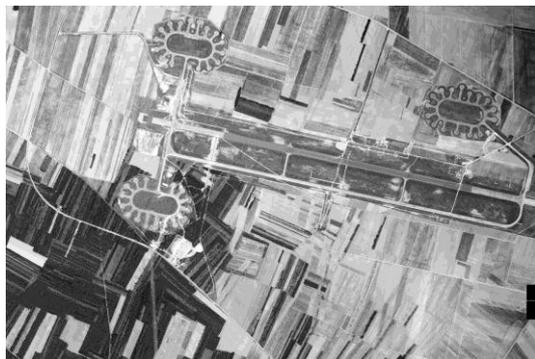
Tab. 14 : Données générales de démographie locale (INSEE, 2011)

Communes	Populations	Densité (hab. / km ²)
Marigny	107	27
Gaye	572	9,1

Le secteur agricole de la commune de Gaye concerne une SAU de 1843 ha en 2000 pour 17 exploitations (source Agreste, recensement agricole 2000). 95% de la SAU de Gaye est exploité en grandes cultures.

Le secteur agricole de Marigny concerne une SAU de 768 ha en 2000 pour 9 exploitations, la totalité de la SAU étant exploitée en grandes cultures.

Le paysage est donc dessiné par l'activité humaine.



En 1962, le paysage du site Natura 2000 était déjà constitué de nombreuses parcelles agricoles à formes géométrique. Les parcelles étaient, cependant, plus petites et plus nombreuses qu'en 2012. Les boisements de Pins étaient présents sur et autour du camp.

b. Périmètres liés à l'enjeu « eau »

Comme tout le département de la Marne, toutes les communes sont comprises dans la **zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole en lien avec la « Directive Nitrates »**. Des programmes d'actions portant sur les pratiques agricoles doivent être élaborés et comprendre des mesures visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates.

Le site Natura 2000 n°10 ne présentant pas de réseau hydrographique, mise à part le collecteur de la piste et du taxiway, le risque de pollution est absent du site. Cependant, les eaux superficielles éventuellement polluées peuvent être ainsi récoltées par les gouttières longeant la piste et rejoindre la Superbe au niveau de Marigny.

Le site fait partie du SDAGE Seine-Normandie et se situe hors du périmètre de protection de captage exploité AEP (source Agence régionale de Santé de Champagne-Ardenne). Par ailleurs, il n'existe aucun PPRI sur les communes car elles se situent hors zone inondable (source : *Atlas des zones inondables de Champagne-Ardenne*).

c. Périmètres liés aux documents d'urbanisme

Le site Natura 2000 n°10 ne dépend pas de documents d'urbanismes communaux, il est donc soumis au Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui regroupe l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicable en matière d'utilisation des sols. Les décisions d'urbanisme sont prises par le Préfet au nom de l'Etat. Le site est situé hors Espaces Boisés Classés.

d. Patrimoine historique et archéologique

Il n'existe aucun monument inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques sur les communes de Marigny et Gaye.

Selon le Service Archéologique de la DRAC Champagne-Ardenne, plusieurs occupations attribuables à la période protohistorique sont connues à proximité du secteur d'étude. Cette zone est donc sensible d'un point de vue archéologique.

e. Schéma éolien

Aucune éolienne construite n'est située à moins de 10km du site Natura 2000. En revanche un parc (« La Chapelle ») de 17 éoliennes est en cours d'étude à 2,5 km au sud du site. Ceci pourrait avoir des répercussions négatives sur les populations avifaunes de l'aérodrome.

IV – SYNTHÈSE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

Actuellement, la principale menace pesant sur le site Natura 2000 est la dynamique naturelle qui, en l'absence de restauration et d'entretien, entraînerait la régression des habitats de pelouses encore présents et par conséquent, provoquerait à terme la disparition de la majeure partie des espèces patrimoniales. La fruticée et la pinède, relativement dynamiques sur le site, doivent être contrôlées tout en étant maintenues à un certain niveau de représentation au sein des habitats de pelouses. Le contrôle des graminées les plus sociales comme le Brome dressé (*Bromus erectus*) qui tendent à étouffer et à faire disparaître les autres espèces de la strate herbacée est important pour maintenir et diversifier le cortège végétal à Marigny.

Le remplissage de la mare créée en 2013 afin d'accueillir potentiellement le Pélodyte ponctué n'a pas été concluant. Il ne s'agira donc pas d'un enjeu sur le site. Aucun enjeu lié à la présence de bâtiments n'a été identifié au titre de la ZSC.

Tab. 15 : Enjeux de conservation du site

Enjeu de conservation	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Préservation de l'éco-complexe « pelouse »	Fort	- Présence d'habitats d'intérêt communautaire - Présence d'espèces à forte valeur patrimoniale inféodées à la mosaïque d'habitats (avifaune, reptiles, insectes) - Une des pelouses les plus importantes de la région au niveau de la surface	- Dynamique naturelle	1
Préservation des éboulis crayeux anthropiques	Moyen	- Habitat d'intérêt communautaire - Présence du Sisymbre couché	- Dynamique naturelle	2
Développement de peuplements forestiers matures	Moyen	- Evolution vers une Hêtraie-chênaie sur craie mature - Amélioration des capacités d'accueil pour les chiroptères (mise-bas) et les oiseaux cavicoles (nidification)	-	3

Tab. 16 : Enjeux de connaissance du patrimoine naturel

Enjeu de connaissance	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Evolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »	Fort	- Réglementaire	-	1
Développement et mise en œuvre des indicateurs pour évaluer l'état de conservation des habitats (forêts / pelouses)	Fort	- Habitats d'intérêt communautaire - Réglementaire	-	1
Amélioration des connaissances sur l'efficacité des pratiques de gestion (restauration / entretien) sur les habitats de pelouses du site	Moyen	- Habitat d'intérêt communautaire le plus important du site - Habitat le plus influencé par les pratiques de gestion sur le site	-	2
Amélioration des connaissances sur les Chiroptères (mise-bas)	Moyen	- Manque de connaissance sur un groupe d'espèces d'intérêt communautaire - Réel potentiel d'accueil (mise-bas) - Indicateur de l'état de conservation des habitats forestiers - Projets divers (parc éolien...) pouvant avoir une incidence sur les populations locales de chiroptères	-	2

Tab. 17 : Enjeux pédagogiques et socio-culturels

Enjeux pédagogiques et socio-culturels	Niveau d'enjeu	Justification	Menace	Priorité d'intervention
Information de la population sur la conservation du patrimoine naturel et la réglementation du site	Fort	- Demande de la population locale - Historique du site (expropriation de nombreux propriétaires...) - site fermé au public	- Intrusions, dégradations	1
Information des acteurs du monde agricole sur la conservation du patrimoine naturel du site	Fort	- Contexte agricole intensif en périphérie du site - Dégâts de lapins sur les cultures voisines	- Conflits	1
Veille sur les projets futurs sur le site ou en périphérie	Fort	- Nombre important de projets proposés sur le site	- Destruction d'habitats, d'espèces	1
Elimination des déchets et des infrastructures cynégétiques du site	Moyen	- Dangerosité	- Dangerosité	2

C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION

Les objectifs et opérations de gestion se déclinent en 3 catégories :

- ✓ Les **objectifs à long terme** sont définis pour permettre d'atteindre ou de maintenir un état considéré comme idéal pour le site en question. Ils sont conçus sur la base du diagnostic et des enjeux décrits dans les sections précédentes. Ils ont vocation à rester dans les plans successifs.
- ✓ Les **objectifs du plan** ont un caractère opérationnel et prennent en compte les facteurs contraignants afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables sur la période de validité du DOCOB.
- ✓ Les objectifs du plan sont déclinés en un certain nombre **d'opérations de gestion** définies d'après la nomenclature utilisée suivante :
 - ↪ **GH** : gestion des habitats et des espèces
 - ↪ **SE** : suivi écologique
 - ↪ **FA** : fréquentation, accueil, pédagogie
 - ↪ **AD** : administratif
 - ↪ **PO** : police et surveillance

I – LES OBJECTIFS A LONG TERME

Sur le site, 5 objectifs à long terme peuvent être déclinés :

1 – Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine

Les milieux d'origine anthropique, correspondant sur le site Natura 2000 aux pelouses, fruticées, formation à Genévrier et éboulis anthropiques calcaires, se sont constitués et adaptés au fil des années, sous la dynamique naturelle et selon l'historique de la gestion des lieux.

L'objectif est donc de maintenir la diversité biologique dépendant de cet écosystème secondaire en mettant en place une gestion proche des activités traditionnelles.

2 – Favoriser les processus de dynamique naturelle permettant la maturation des peuplements forestiers

Afin de favoriser et préserver la mosaïque d'habitats sur le site, il ne convient pas d'envisager le maintien de milieux ouverts sur l'ensemble du site.

L'objectif est donc de laisser évoluer ou de favoriser le développement de peuplements forestiers résineux et feuillus ainsi que de fruticées.

Le rôle de ces écosystèmes climaciques* (milieux forestiers) est également très important pour la diversité biologique et comme puits de carbone. Leur intérêt ne peut pas se juger à travers une liste d'espèces patrimoniales, notamment du fait que la plupart des groupes d'espèces présents dans ces écosystèmes sont très peu connus.

** Un écosystème climacique est l'état final d'une succession écologique. C'est l'état le plus « stable » dans les conditions abiotiques existantes (climat, sol, topographie...). Cet état est théorique puisqu'en réalité différents stades de la succession écologique coexistent.*

3 – Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes

L'amélioration des connaissances sur le site Natura 2000 par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux comprendre le fonctionnement du système étudié et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

L'objectif à long terme est d'avoir un bon état des connaissances sur la majorité des groupes d'espèces présents sur le site, et notamment des espèces d'intérêt communautaire.

4 – Intégrer la conservation du site Natura 2000 dans le contexte local

Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces du site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

5 – Assurer la gestion administrative et financière

Cet objectif correspond à toutes les actions administratives et financières inhérentes à la vie d'un site Natura 2000 permettant sa préservation ainsi que la mise en œuvre des opérations de gestion dans de bonnes conditions. Elle comprend notamment la planification de la gestion ainsi que le suivi de la réalisation des opérations.

II – LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

OBJ. PLAN 1.1.	Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses	
Objectif à long terme visé	Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine	
Facteur influençant l'état de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique naturelle (colonisation par les espèces sociales et la fruticée) • Dégradation du site par les activités humaines passées (détritus, actions de chasse....) 	
Espèces et/ou habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouse sur craie (Natura 2000 : 6210, code Cor. 34.32) • Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire (Natura 2000 : 5130, Code Cor. 31.88) 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Augmenter les surfaces de l'habitat « pelouse sur craie »</u> Pelouse sur craie : 57,04 ha -> 107,98 ha (correspondant à la restauration de 50% de pelouse ourlet (16,32 ha), 20% de la surface de fruticée (23,22 ha), à 100% de reconversion des anciennes cultures à gibiers (7,24 ha) et à la restauration de la prairie mésophile de fauche évoluant vers un ourlet (parcelle « les Yèbles ») en pelouse sur craie (4,16 ha)). • <u>Améliorer l'état de conservation de l'habitat « pelouse sur craie »</u> « Pelouse sur craie » : ☺☺ => ☺☺☺ • <u>Maintenir et favoriser la Junipéraie en voile sur le site</u> « Pelouse sur craie » : ☺☺ => ☺☺☺ • <u>Maintenir les espèces floristiques caractéristiques à fortes exigences écologiques</u> <i>Ophrys aranifera, Galium fleurotii, Orobanche elatior...</i> • <u>Maintenir la diversité faunistique (avifaune, papillons spécialisés des pelouses, reptiles) et les espèces caractéristiques à fortes exigences écologiques</u> 	
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des habitats de pelouse - Evolution de l'état de conservation de la pelouse (indice de diversité, indice trophique, indice d'embroussaillage) - Evolution de la composition et de la richesse des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères - Présence des espèces floristiques à fortes exigences écologiques 	
Moyens mis en œuvre		
Code	Intitulé	Commentaires
Opérations de gestion		
GH.1	Restauration par débroussaillage ponctuel / broyage	Il s'agit de contrôler, de manière régulière, la colonisation de la pelouse et de la formation à <i>Juniperus communis</i> par la fruticée.
GH.2	Entretien des habitats	Il s'agit d'entretenir la pelouse par la fauche, de

	agropastoraux par fauche	manière récurrente, afin de veiller à limiter son envahissement par les graminées sociales, par la fruticée pionnière et par les jeunes Pins sylvestres.
GH.3	Entretien des habitats agropastoraux par pâturage ovin/caprin	Il s'agit d'entretenir la pelouse par le pâturage, de manière récurrente, afin de veiller à limiter son envahissement par les graminées sociales et par la fruticée pionnière.
Remarque : les actions TE1 et TE2 peuvent être menées de manière indépendante l'une de l'autre ou bien de manière complémentaire.		
GH.4	Elimination des déchets et infrastructures cynégétiques	Il s'agit de nettoyer le site des détritiques laissés par les différentes occupations du site (rave-parties, chasse...).
Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif		
SE.1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	Suivi de l'état de conservation des habitats de « Pelouse sur craie » et « Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire ».
SE.2	Suivi des populations d'espèces végétales patrimoniales	
SE.3	Suivi des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères	
SE.4	Suivi des Reptiles	
SE.5	Suivi des populations d'Oiseaux nicheurs	

OBJ. PLAN 1.2. Maintenir les habitats d'éboulis calcaires anthropiques		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine	
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique naturelle (colonisation par les espèces sociales et la fruticée) 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Eboulis Crayeux anthropiques sur matériaux fins (Natura 2000 : 8160*, code Cor. 61.313) <p>Maintenir le milieu mobile, éviter sa fixation et l'approvisionner constamment pour éviter la colonisation par les pelouses et la fruticée. Maintenir une flore pionnière caractéristique et maintenir les secteurs en l'état.</p>	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Déterminer les surfaces de l'habitat « Eboulis calcaires anthropiques »</u> • <u>Evaluer l'état de conservation de l'habitat « Eboulis calcaires anthropiques »</u> • <u>Maintenir les espèces caractéristiques à fortes exigences écologiques de l'habitat « éboulis calcaires anthropiques »</u> Espèce d'intérêt communautaire : <i>Erucastrum supinum</i> 	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de l'habitat d'éboulis - Evolution de l'état de conservation de l'habitat « Eboulis calcaires anthropiques » - Présence des espèces floristiques à fortes exigences écologiques 	
<i>Moyens mis en œuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
Opérations de gestion liées à la dynamique naturelle		
GH.1	Restauration par débroussaillage ponctuel / broyage	Il s'agit de contrôler, de manière régulière, la colonisation des éboulis calcaires anthropiques par les ligneux.
Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif		
SE.1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	Evaluation et suivi de l'état de conservation de l'habitat « Eboulis calcaires anthropiques »
SE.6	Inventaire et suivi des populations de Sisymbre couché	(<i>Sisymbrium supinum</i>)

OBJ. PLAN 2.1. Développer des boisements matures sur le site		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Favoriser les processus de dynamique naturelle permettant la maturation de peuplements forestiers	
<i>Facteur influençant l'état de conservation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> Hêtraie-chênaie sur craie mature (Natura 2000 : 9150) 	
<i>Résultats attendus</i>	<p>Cette action répond à un objectif de naturalité. Les différents types de boisements présents sur le site Natura 2000 permettent l'existence d'une mosaïque de milieux boisés et/ou en cours d'évolution vers des habitats forestiers. Cette mosaïque est à l'origine de la présence de diverses espèces végétales et animales. La plupart de ces habitats sont trop évolués pour permettre le retour d'habitats de pelouses. Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'intervenir sur ces milieux.</p> <p>Le résultat attendu est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Laisser et favoriser le vieillissement naturel des boisements (les produits anciennement coupés seront laissés au sol, favorable pour les mammifères, insectes xylophages et à une flore, mousses, champignons spécialisés) Rétablir des stades préforestiers (développement des lisières) Maintenir la surface actuelle de boisements Installation d'espèces animales typiques des vieux boisements comme le Pic noir et les Chiroptères 	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Surface des boisements - Augmentation de l'activité des chiroptères et présence d'arbres gîtes - Nidification d'oiseaux cavicoles 	
<i>Moyens mis en œuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
Opérations de gestion		
GH.5	Abattage de résineux	Pinède calcicole de recolonisation
Opérations liées aux suivis des indicateurs de l'objectif		
SE.5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	
SE.7	Suivi de l'évolution des boisements	Evolution des surfaces
SE.8	Inventaire et suivi des chiroptères	

OBJ. PLAN 3.1. Améliorer les connaissances sur les groupes d'espèces

Objectif à long terme visé Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes

Facteur influençant la gestion

- Etat des connaissances des espèces de la directive et des habitats de la directive

Domaines	Etat actuel	Objectifs
Habitats	★★	+ / non prioritaire
Flore	★★	+ / non prioritaire
Champignons	★	+ / non prioritaire
Faune		
Chiroptères	★	+ / ★★★
Autres mammifères	★★	= / ★★
Oiseaux	★★★	= / ★★★
Reptiles	★★	= / ★★
Amphibiens	★	= / ★
Lépidoptères Rhopalocères	★★★	= / ★★★
Lépidoptères Hétérocères	★	= / ★
Orthoptères	★★★	= / ★★★
Odonates	★	= / ★
Amphibiens	★	= / ★
Autres insectes	★	+ / non prioritaire

Espèces et/ou habitats cibles

- Chiroptères (mise-bas)

Résultats attendus

- Inventaire des chiroptères

Indicateurs de résultats

- Prospections réalisées sur l'ensemble des périodes du cycle de vie des chiroptères
- Liste des espèces de chiroptères

Moyens mis en œuvre

Code	Intitulé	Commentaires
SE.2	Suivi des populations d'espèces végétales patrimoniales	
SE.8	Inventaire et suivi des chiroptères	

OBJ. PLAN 3.2. Suivre les habitats et espèces de la Directive « Habitats-Faune-Flore »		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etat de connaissances 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats et espèces d'intérêt communautaire 	
<i>Résultats attendus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de l'évolution des habitats naturels et des espèces 	
<i>Indicateurs de résultats</i>	Evolution des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire	
<i>Moyens mis en œuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
SE.1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	
SE.6	Inventaire et suivi des populations de Sisymbre couché	(<i>Sysimbrium supinum</i>)

OBJ. PLAN 3.3. Suivre les effets des mesures de gestion mises en œuvre

<i>Objectif à long terme visé</i>	Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des connaissances 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats naturels • Espèces d'intérêt communautaire du site 	
<i>Résultats attendus</i>	Analyse de l'évolution des espèces et des habitats naturels	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire - Evolution des autres habitats gérés - Evolution des populations d'espèces d'intérêt communautaire 	
<i>Moyens mis en œuvre</i>		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
SE.3	Suivi des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères	
SE.5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	
SE.9	Suivi des habitats agropastoraux faisant l'objet d'opérations de gestion	
AD.1	Evaluation du DOCOB	

OBJ. PLAN 4.1. Valoriser le site et informer les usagers		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Intégrer la conservation du site dans le contexte local	
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de préserver le site • Existence d'un public intéressé par la découverte de la nature 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la biodiversité du site 	
<i>Résultats attendus</i>	Prise en considération de l'enjeu du site par la population locale et les acteurs locaux	
<i>Indicateurs de résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Type de relationnel avec les acteurs locaux 	
Moyens mis en œuvre		
Code	Intitulé	Commentaires
FA.1	Réalisation d'animations de découverte du patrimoine naturel et de chantiers nature	<p>Le site de l'aérodrome de Marigny est une propriété du Ministère de la Défense fermée à tout public. L'histoire mouvementée du site et les demandes de la population locale sont très importantes pour pouvoir accéder à l'aérodrome afin de découvrir sa richesse écologique, son histoire et sa construction. Des sorties de découverte pour le grand public et auprès des scolaires y seront organisées. Il est nécessaire de mettre en œuvre cette démarche pour éviter les intrusions, les dégradations intempestives et surtout limiter les sentiments de l'interdiction d'un site dont les acteurs locaux seraient exclus (la préemption).</p> <p>Un secteur tellement vaste peut permettre de satisfaire tous les acteurs locaux (travaux de gestion conservatoire et chantiers nature de bénévoles). Selon les demandes et les travaux à mettre en œuvre, des chantiers bénévoles seront organisés afin de mettre tous les éléments nécessaires pour améliorer la biodiversité de l'aérodrome.</p>
FA.2	Suivi du relationnel avec les acteurs locaux	<p>Le site est inscrit dans un contexte agricole intensif qui constitue l'enjeu économique majeur du secteur. La préservation de ce milieu d'origine humaine est encore parfois ressentie par certains acteurs comme une volonté d'empêcher l'extension de l'activité économique locale. Le site a fait et fait toujours l'objet de divers projets. L'opérateur devra veiller sur les différents projets touchant de près comme de loin le site en question. Il veillera à maintenir des relations de confiance construite depuis 1991 et refondées en 2010 ; confiance basée sur la concertation, l'échange et la sensibilisation. Il</p>

	<p>apportera ses compétences environnementales (participations à des réunions, organisation de visites techniques, mise en place de travaux de gestions et actions de chasse).</p> <p>L'opérateur devra également veiller au maintien d'une relation de confiance avec le Conservatoire, le propriétaire, le Ministère de la Défense, les services de gendarmeries, l'ONCFS, les maires, les membres des associations de chasse, les agriculteurs riverains, les habitants des villages et autres acteurs importants dans la vie du site.</p>
FA.3	Poursuite de la réalisation d'un bulletin d'information

OBJ. PLAN 5.1. Animation du DOCOB en lien avec les autres projets locaux et la réglementation existante		
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site	
<i>Facteur influençant la gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence de Natura 2000 avec les autres outils d'aménagement du territoire (PLU, politique d'amélioration de la qualité de l'eau, plan simple de gestion...) • Réglementation existante relative à la protection de la nature • Régime d'évaluation des incidences Natura 2000 	
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la biodiversité du site 	
<i>Résultats attendus</i>	Respect de la réglementation en vigueur Cohérence entre Natura 2000 et les autres politiques publiques	
<i>Indicateurs de résultats</i>	-	
Moyens mis en œuvre		
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Commentaires</i>
PO.1	Respect des réglementations en vigueur	
AD.2	Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	
AD.3	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	
AD.4	Mise en œuvre et animation du DOCOB	

OBJ. PLAN 5.2. Evaluer et réorienter au besoin les préconisations du site	
<i>Objectif à long terme visé</i>	Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'animation du site
<i>Facteur influençant la gestion</i>	-
<i>Espèces et/ou habitats cibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de la biodiversité du site
<i>Résultats attendus</i>	Evaluation de l'influence de la gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
<i>Indicateurs de résultats</i>	Evaluation du DOCOB et réactualisation si nécessaire de nouvelles préconisations
<i>Moyens mis en œuvre</i>	
<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>
AD.5	Evaluation du DOCOB

III – LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

1 – Animation générale du site

Les prestations d'animation et de suivi sont définies par un cahier des charges général élaboré par la DREAL. Si une collectivité territoriale est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document Régional pour le Développement Rural).

La structure animatrice technique du DOCOB aura, entre autre, pour mission d'aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000 et poursuivre les efforts de concertation et de discussions techniques localement. Le maître d'ouvrage pourra sous-traiter suivant le code des marchés publics ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d'animation et de suivi.

2 – Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET)

Les MAET sont définies chaque année dans un projet de territoire bâti en cohérence avec le Plan de Développement Rural Hexagonal (2007-2013). Une MAET correspond à une combinaison d'engagements unitaires rémunérés proposée sur un territoire, pour un type de couvert ou un type d'habitat. Elle comporte un seul cahier des charges synthétisant l'ensemble des obligations devant être respecté, sur une durée de cinq ans, sur la parcelle engagée.

Les personnes suivantes peuvent souscrire des engagements agroenvironnementaux :

- les personnes physiques exerçant des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime âgées de dix-huit ans au moins et n'ayant pas fait valoir un avantage de vieillesse agricole au 1er janvier de l'année de la demande ;
- les sociétés exerçant des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions fixées à l'article L. 341-2 du code rural et de la pêche maritime et qu'au moins un des associés exploitants réponde aux conditions des personnes physiques mentionnées ci-dessus ;
- les fondations, associations sans but lucratif et les établissements d'enseignement et de recherche agricoles lorsqu'ils exercent directement des activités réputées agricoles au sens de la première phrase de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- les personnes morales de droit public qui mettent des terres à disposition d'exploitants.

Pour être éligibles, les personnes physiques ou morales assujetties aux redevances de l'agence de l'eau doivent justifier du paiement de ces redevances auprès de l'agence de l'eau au 15 mai de l'année de la demande d'engagement. Si cette condition n'est pas vérifiée au 15 mai, le demandeur bénéficie d'un délai de quatre mois pour régulariser sa situation.

Des critères d'éligibilité complémentaires adaptés à chaque mesure agroenvironnementale peuvent être prévus soit par arrêté préfectoral, soit dans les cahiers des charges, selon les conditions détaillées dans les chapitres correspondant à chaque dispositif.

Le dispositif MAET constitue le principal outil utilisé par les ayant-droits souhaitant s'engager dans une contractualisation mettant en œuvre, sur les surfaces agricoles, les préconisations de gestion d'un DOCOB.

Or, comme indiqué dans le diagnostic socio-économique, la nouvelle PAC devrait être effective à compter de 2015. Il n'est pas possible de connaître par anticipation quels nouveaux outils proposera cette prochaine PAC ni les modalités de leur mise en œuvre par les exploitants agricoles du territoire.

Aucune Mesure Agri-Environnementale ne peut être mise en œuvre sur le site Natura 2000 n°10.

3 – Contrat Natura 2000

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, curage de mare...) pourront faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et facture). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 ont été définis à l'échelle nationale (circulaire du 27 avril 2012).

Pour ces contrats, les financements relèvent de :

- la mesure 227 du DRDR fixé par arrêté préfectoral (précise les modalités de mise en oeuvre) en ce qui concerne les mesures forestières ;
- la mesure 323.B du DRDR pour les mesures en milieux ouverts.

4 – Charte Natura 2000

Cet outil permet à un propriétaire d'être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d'espèces forestières inadaptées à la région...). La charte est constituée d'engagements et de recommandations classés par grand type de milieux. Cet outil ne devient réellement avantageux que pour les grandes surfaces.

Annexe 14. *Charte Natura 2000 du site 10*

Les contrats et la charte Natura 2000 seront proposés aux propriétaires ou ayants droit des parcelles non agricoles concernées.

IV – LES OPERATIONS

1 – Gestion des habitats (GH)

Action GH 1	Restauration par débroussaillage ponctuel / broyage	Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Pelouse sur craie (6210) Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire (5130) Pelouse ourlet mésophile à mésoxérophile Eboulis crayeux anthropiques sur matériaux fins (8160*) Sisymbre couché (1493)	
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette opération consiste à éliminer les ligneux qui ont gagnés les milieux ouverts de pelouses et éboulis calcaires en maintenant quelques îlots de fruticée et arbres de hauts jets (îlots de pins, genévriers, fruticée) pour diversifier la structure végétale du site. Il s'agit également d'exploiter les ligneux de fruticée, pinèdes où la végétation herbacée est encore caractéristique du milieu ciblé. Les fruticées déjà évoluées ne seront pas exploitées et seront favorables pour la nidification des oiseaux et pour diversifier la biodiversité du site (insectes, reptiles, diversification de la flore).</p> <p>Il est donc prévu pour l'action GH1 :</p> <p>Une coupe automnale ou hivernale avec exportation des rémanents.</p> <p>Une action en direction des lisières forestières doit être envisagée au niveau des zones de contact, afin de limiter la dynamique de celle-ci sur la pelouse.</p> <p>Les secteurs restaurés une première fois devront faire l'objet d'un débroussaillage des rejets un ou 2 ans après puis être entretenus régulièrement par fauche ou pâturage.</p>	

<i>Surface potentielle d'intervention</i>	<p>Exportation des produits de coupe pour éviter l'enrichissement du sol (mise en andain sur les pistes ou sur les pelouses pour la création de niches écologiques et frein à leur utilisation par les avions pratiquant le touch en go illégalement (ou élimination des rémanents par le feu en second choix, feux localisés sur les pistes). Conserver des billons en stères pour la création de niches écologiques pour les reptiles, oiseaux et insectes. Conserver des îlots ou des tâches de fruticées, boisements arbres de hauts jets pour la faune (oiseaux et insectes). Conserver les limites du camp bordées par une végétation dense parois semblable à une haie qui sera très apprécié des oiseaux (Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur, Bruant proyer...). Celle-ci apportera une barrière naturelle qui doit être difficile à franchir. Opération automnale ou hivernale (d'octobre à février).</p>						
<i>Objectif de surface concernée</i>	~ 100 ha						
<i>Maître d'œuvre</i>	~ 25 ha						
<i>Financement</i>	Exploitant agricole et/ou association d'insertion et/ou entreprise spécialisée						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<p>Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR</p> <p>Actuellement, broyage de ligneux par un exploitant agricole en contrepartie de la mise à disposition à titre gartuit des terrains pour le pâturage (convention de gestion avec le CENCA) et intervention d'une association d'insertion ainsi que d'une entreprise spécialisée.</p> <p>Pour la mise en œuvre de l'action GH1, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 (circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) pourra être proposée. L'opération GH1 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte les mesures suivantes car leurs cahiers des charges correspondent à l'objectif de cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage - A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger 						
<i>Points de contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Débroussaillage / broyage	Dépendant des surfaces contractualisées						

Suivi des opérations	4	4	4	4	4	4	24
Estimation financière	Budget prévisionnel (€)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Débroussaillage / broyage	Dépendant des surfaces contractualisées						
Suivi des opérations (Coût de journée CENCA estimé à 490 €/j)	1960	1960	1 960	1960	1960	1960	11 760
	<p>Budget très dépendant du maître d'œuvre, des surfaces à restaurer et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (réalisation de devis au cas par cas)</p> <p>Estimation financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitant agricole / chantier de jeunes : 0 € - Association d'insertion : ~2500 €/ha - Entreprise spécialisée : ~5000 €/ha 						
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	<p>Les futurs contrats Natura 2000 dépendront du PDR3 2014-2020 qui est en cours de finalisation à la date de rédaction du DOCOB. La liste suivante correspondant à la liste d'engagements actuellement présente dans le dispositif actuel est donnée à titre indicative.</p> <p>Cahier des charges type du contrat Natura 2000 A32301P "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage"</p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des touradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur <p>Cahier des charges type du contrat Natura 2000 A32305R "Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger"</p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 						

Engagements rémunérés

- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arrasage des touradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

<p>Action GH 2</p>	<p>Entretien des habitats agropastoraux par fauche</p> <p style="text-align: right;">Priorité 1</p>
<p><i>Habitats et espèces cibles</i></p>	<p>Pelouse sur craie (6210) Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire (5130) Pelouse ourlet mésophile à mésoxérophile</p>
<p><i>Description de l'action</i></p>	<p>Pour les secteurs envahis par les graminées sociales, il conviendrait de réaliser une fauche en période estivale (mai-juin et juillet-aout) pour épuiser ces espèces et ainsi diminuer le recouvrement des secteurs les plus denses. Selon la densité du tapis de graminées, deux fauches pourront être envisagées sur certains secteurs.</p> <p>Il est donc prévu pour l'action GH2 :</p> <p>Une fauche réalisée manuellement (débroussailleuse) et/ou avec un engin motorisé des milieux ouverts de pelouses, prairies et secteurs restaurés par débroussaillage.</p> <p>Exportation des produits de fauche pour éviter l'enrichissement du sol ou élimination par le feu. Opération estivale selon le mode de fauche à mettre en œuvre. Opération automnale ou hivernale (de septembre à janvier). Maintenir des zones refuges lors de la fauche et maintenir les effets de lisières (pré-bois en bordure des boisements et fruticées évoluées, stade intermédiaire entre la pelouse et la forêt). Selon les secteurs de pelouses et leur état de conservation, la fauche pourra être annuelle pendant 2 ou 3 ans puis être réalisée tous les 2 ans voire plus.</p>
<p><i>Surface potentielle d'intervention</i></p>	<p>~ 10 ha</p>
<p><i>Objectif de surface concernée</i></p>	<p>~ 5 ha</p>
<p><i>Maître d'œuvre</i></p>	<p>Exploitant agricole et/ou association d'insertion et/ou entreprise spécialisée</p>
<p><i>Financement</i></p>	<p>Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR</p>
<p><i>Outil de mise en œuvre</i></p>	<p>Pour la mise en œuvre de l'action GH2, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 (circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) pourra être proposée. L'opération GH2 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :</p> <p>- A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</p>

<i>Points de contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Fauche	Dépendant des surfaces contractualisées						
Suivi des opérations	2	2	2	2	2	2	12
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Fauche	Dépendant des surfaces contractualisées						
Suivi des opérations (Coût de journée CENCA estimé à 490 €/j)	980	980	980	980	980	980	5 880
	<p>Budget très dépendant du maître d'œuvre, des surfaces à entretenir et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (réalisation de devis au cas par cas)</p> <p>Estimation financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitant agricole : 0 € - Entreprise spécialisée : ~150 €/ha 						
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	<p>Les futurs contrats Natura 2000 dépendront du PDR3 2014-2020 qui est en cours de finalisation à la date de rédaction du DOCOB. La liste suivante correspondant à la liste d'engagements actuellement présente dans le dispositif actuel est donnée à titre indicative.</p> <p>Cahier des charges type du contrat Natura 2000 A32304R "Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts"</p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 						

Action GH 3	Entretien des habitats agropastoraux par pâturage ovin / caprin						Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Pelouse sur craie (6210) Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire (5130) Pelouse ourlet mésophile à mésoxérophile						
<i>Description de l'action</i>	Mise en place d'un pâturage ovin/caprin en juin-octobre sur plusieurs parcs ou un pâturage itinérant à l'année. Cette opération consiste à entretenir les habitats de pelouses par le biais de l'abroustissement de la végétation herbacée par les ovins et caprins (remise en place d'un pastoralisme sur le site).						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 90 ha						
<i>Objectif de surface concernée</i>	~ 20 ha						
<i>Maître d'œuvre</i>	Exploitant agricole et/ou autres						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<p>Actuellement, mise à disposition à titre gratuit de terrains (convention de gestion annuelle avec le CENCA) à un exploitant agricole</p> <p>Pour la mise en œuvre de l'action GH3, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 (circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) pourra être proposée. L'opération GH3 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique 						
<i>Points de contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Existence et tenue du cahier de pâturage - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
Pâturage	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
	Dépendant des surfaces contractualisées						

Suivi des opérations	2	2	2	2	2	2	12
Estimation financière	Budget prévisionnel (€)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Pâturage	Dépendant des surfaces contractualisées						
Suivi des opérations (Coût de journée CENCA estimé à 490 €/j)	980	980	980	980	980	980	5 880
	<p>Budget très dépendant du maître d'œuvre, des surfaces à entretenir et des conditions spécifiques de la zone d'intervention (réalisation de devis au cas par cas)</p> <p>Estimation financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitant agricole : 0 € - Entreprise spécialisée : ~900 €/ha 						
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	<p>Les futurs contrats Natura 2000 dépendront du PDR3 2014-2020 qui est en cours de finalisation à la date de rédaction du DOCOB. La liste suivante correspondant à la liste d'engagements actuellement présente dans le dispositif actuel est donnée à titre indicative.</p> <p>Cahier des charges type du contrat Natura 2000 A32304R "Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique"</p> <p><u>Engagements non rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de pâturage - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales (période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté, nature et date des interventions sur les équipements pastoraux) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la pelouse <p><u>Engagements rémunérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires,...) - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Location grange à foin - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 						

Action GH 4	Elimination des déchets et infrastructures cynégétiques						Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	<p>Les différentes occupations illégales et AOT ont généré beaucoup de dégâts et d'aménagements défavorables à l'intérêt écologique de l'aérodrome.</p> <p>Les traces des différentes raves-party sont encore bien présentes par de nombreux déchets (canettes, seringues, plastiques, grillages et divers détritiques). Ces éléments dénaturent le paysage et peuvent être dangereux pour l'être humain et la faune du site.</p> <p>L'entretien de l'aérodrome avant 2010 était confié à l'association de chasse. De nombreux aménagements favorables au gibier, mais défavorables pour les espèces "sauvages" du site, ont été mis en place (points d'agrainage, volières, garennes artificielles et autres constructions).</p> <p>L'action consiste à démanteler l'ensemble des éléments cynégétiques qui n'ont plus lieu d'exister, (changement des pratiques de chasse) et à récolter l'ensemble des déchets sur le site.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	Ancien aérodrome						
<i>Objectif de surface concernée</i>	Ancien aérodrome						
<i>Maître d'œuvre</i>	Bénévoles, prestataires, chasseurs...						
<i>Financement</i>	-						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	- Cf. charte Natura 2000 du DOCOB - Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	-						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	-						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Année						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Elimination des déchets et infrastructures cynégétiques</i>	Interventions ponctuelles						

Action GH 5	Restauration de boisement de feuillus par abattage de résineux	Priorité 3					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Hêtraie-chênaie sur craie mature (9150)						
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette action consiste à abattre les résineux afin d'accélérer l'évolution du boisement (Pinède calcicole de recolonisation) vers une Hêtraie-chênaie sur craie mature permettant ainsi d'améliorer les conditions d'accueil des chauves-souris</p> <p>Cette action sera à réaliser en fonction des opportunités qui se présentent (valorisation des pins...).</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 2,5 ha						
<i>Objectif de surface concernée</i>	~ 2,5 ha						
<i>Maître d'œuvre</i>							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323B du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	<p>Pour la mise en œuvre de l'action GH5, la signature de la charte Natura 2000 et/ou d'un contrat Natura 2000 (circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000) pourra être proposée. L'opération GH5 peut être intégrée à un contrat Natura 2000 en prenant en compte la mesure suivante car son cahier des charges correspond à l'objectif de cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage 						
<i>Points de contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Surface d'intervention						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Abattage</i>	Dépendant des surfaces contractualisées						
<i>Suivi des opérations</i>							2
<i>Cahier des charges des contrats Natura 2000</i>	Les futurs contrats Natura 2000 dépendront du PDR3 2014-2020 qui est en cours de finalisation à la date de rédaction du DOCOB. La liste suivante correspondant à la liste d'engagements actuellement présente dans le dispositif actuel est donnée à titre indicative.						

Cahier des charges type du contrat Natura 2000 A32301P "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage"

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Engagements rémunérés

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Dévitalisation par annellation
- Dessouchage
- Rabotage des souches
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arrasage des touradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur



DOCOB du site n°10
"Savart de la Tomelle à Marigny"

LOCALISATION DES OPÉRATIONS DE GESTION

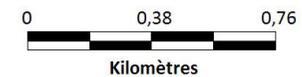
 Périmètre du site Natura 2000

-  Abattage des Pins
-  Broyage
-  Broyage / fauche
-  Broyage / pâturage
-  Fauche
-  Pâturage
-  Non intervention

Niveau de priorité

-  1 : fort
-  2 : moyen
-  3 : faible

N
1



© Conservatoire d'espaces naturels
de Champagne-Ardenne - 2014
Source : IGN BDOrthophoto 2011©

2 – Suivis (SE)

Action SE 1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Pelouse sur craie (6210) Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire (5130) Eboulis calcaires anthropiques (8160*) Prairies mésophiles de fauche (6510)	
<i>Description de l'action</i>	Cette opération consiste à réaliser périodiquement sur des bases similaires, le suivi des indicateurs de l'état de conservation des habitats naturels patrimoniaux. Un premier état des lieux a été établi en 2010 / 2013 lors de la phase de terrain préalable à la réalisation du DOCOB. Il est proposé de réactualiser ce suivi en milieu de DOCOB (N+2) puis dernière année (N+5) du DOCOB.	
<i>Organisation générale</i>	Etude de l'évolution spécifique et surfacique des habitats d'intérêt communautaire (réalisation de relevés floristiques et suivi de la surface). Au sein de chacun de ces habitats naturels à évaluer, l'objectif est dans un premier temps de définir visuellement des entités homogènes (à l'aide de la photo aérienne, de la cartographie établie en 2011/2013 et du terrain). Ensuite, chaque faciès de dégradation identifié est évalué au regard de l'habitat en bon état de conservation (par exemple, une prairie de fauche fortement envahie par des espèces caractéristiques des pâtures est considérée comme une prairie de fauche dégradée). Cette analyse devra être réalisée en fonction de 2 principaux paramètres : la structure et la fonctionnalité du milieu, déclinées en différents critères (diversité, structure, dynamique) ; la vulnérabilité (altérations affectant le milieu comme le taux de matière en suspension, l'embroussaillage naturel, l'envasement...). Cette analyse nécessitera pour chaque critère une méthode d'évaluation précise : relevés phytosociologiques, estimation visuelle sur le terrain. Les relevés phytosociologiques réalisés pourront être localisés précisément afin d'être à nouveau réalisés lors d'un prochain passage.	

	Année N+5 (2018) : évaluation du DOCOB (suivi de la surface et de l'état de conservation des habitats). Il s'agit de faire un bilan qualitatif et quantitatif de l'état de conservation du patrimoine naturel du site en vue de l'éventuelle réactualisation ou ajustement des préconisations de gestion du DOCOB. Suivi à réaliser en lien avec l'action AD4.						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 62 ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Cartographie des habitats Critères d'évaluation de l'état de conservation						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections			5			5	10
Analyse résultats			3			3	3
<i>Total (j.)</i>			8			8	16
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections			2 450			2450	4 900
Analyse résultats			1 470			1470	2 940
<i>Total (€)</i>			3 920			3920	7 840

Action SE 2	Suivi des populations d'espèces végétales patrimoniales	Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Sisymbre couché (Cf. SE.6) Lin français Orobanche du Thym Orchis singe Orobanche élevée Violette élevée Ophrys bicolor Petite cuscute Ophrys araignée Gaillet de Fleurot Chardon faux-acanthe Muscari botryoïde	
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi de la flore patrimoniale permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire. Cette action ne pourra être engagée que sur des espèces patrimoniales à statuts (LRR ou protégée) dont celles qui pourraient être découvertes lors des prospections de l'action SE1.	
<i>Organisation générale</i>	Les effectifs des espèces remarquables observées seront estimés à l'unité ou par classes d'abondance. Le site est prospecté dans son entièreté aux périodes optimales de floraison des espèces. A chaque fois que des pieds d'une espèce cible sont rencontrés, le centroïde de la station est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus comptabilisé. Dans le cas des stations aux effectifs importants, une estimation de la population est réalisée en arrondissant ci-possible à la dizaine près. Dans le cas des stations étendues (> 400 m ²), celles-ci sont découpées en sous unité en prenant des points de repère dans le paysage (arbres...). Le centroïde de ces sous unités est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus est comptabilisé. L'ensemble des points GPS pour une espèce est transféré sous un logiciel SIG. Une grille de 20x20 mètres est superposée aux points GPS. Celle-ci sert de support pour représenter la répartition de l'espèce et son abondance sur cartographie. Cette action est complémentaire de l'action SE1 et SE6	
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 284,9 ha	
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000	
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation	
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études avec cartographie des espèces végétales patrimoniales contractées	

<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Effectifs des espèces patrimoniales						
<i>Calendrier</i>	Nombre de jours (j.)						
<i>d'intervention</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections		5				5	10
Analyse résultats		2				2	4
<i>Total (j.)</i>		7				7	14
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections		2450				2450	4 900
Analyse résultats		980				980	1 960
<i>Total (€)</i>		3430				3430	6 860

Action SE 3	Suivi des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères						Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toutes les espèces du site						
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du cortège des Lépidoptères Rhopalocères permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire.						
<i>Organisation générale</i>	Adaptation du protocole d'acquisition de données pour l'étude des communautés de Rhopalocères du Museum national d'Histoire naturelle (Dupont, P. 2014) appelé « Chronoventaire ».						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 285 ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Evolution de la composition et de la richesse des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections		6		6		6	18
Analyse résultats		1		1		1	3
Total (j.)		7		7		7	21
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimé à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections		2940		2940		2940	8 820
Analyse résultats		490		490		490	1 470
Total (€)		3430		3430		3430	10 290

<p>Action SE 4</p>	<p>Suivi des Reptiles</p>	<p>Priorité 1</p>
<p><i>Habitats et espèces cibles</i></p>	<p>Toutes les espèces du site</p>	
<p><i>Description de l'action</i></p>	<p>Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du cortège des Reptiles permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire.</p>	
<p><i>Organisation générale</i></p>	<p>- 5 passages minimum sur l'ensemble de la période d'activité des Reptiles (mi mars à mi-octobre) mais 2 périodes clés sont à privilégier :</p> <p>--> mi-avril / mi juin = période d'appariement, les mâles sont plus mobiles</p> <p>--> début août / mi-septembre = fin de la période de gestation et mise bas, les femelles doivent s'exposer davantage pour mener à bien le développement embryonnaire</p> <p>- Etre le plus discret possible et marcher très lentement sur tous les habitats favorables (pelouses, pierriers, ...) et linéaires (talus, haie, lisières, murets, ...)</p> <p>'- Eviter les périodes les plus chaudes de la journée et préférer les conditions orageuses, l'alternance nuages et éclaircies et les premiers jours ensoleillés après une période de mauvais temps</p> <p>- Augmentation de la détectabilité des espèces par la pose d'abris artificiels</p> <p>--> Matériaux utilisés = tôles ondulées galvanisées, plaques en bois ou fibrociment</p> <p>--> pour un suivi qualitatif, la diversité des abris est préférable</p> <p>--> Taille des abris de 0,5 à 1m² (> 2m² = difficulté à transporter et manoeuvrer)</p> <p>--> Placer les plaques minimum 2 mois avant l'étude (idéalement durant l'hiver précédent la saison d'activité où l'on souhaite les utiliser)</p> <p>--> Localisation des abris au niveau des ourlets herbeux buissonnants, des talus et à la base des murs en pierres et des rochers</p> <p>--> abris partiellement à l'ombre, sur terrain herbeux (sol non nu) et non plaqué au sol</p> <p>--> expositions : E, S-E, S, S-O et O</p> <p>--> à proximité de sites de pontes potentiels (tas de foin, de végétaux, ...) pour prouver la reproduction</p>	
<p><i>Surface potentielle d'intervention</i></p>	<p>~ 285 ha</p>	
<p><i>Maître d'ouvrage</i></p>	<p>Animateur du site Natura 2000</p>	
<p><i>Financement</i></p>	<p>Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR</p>	
<p><i>Outil de mise en œuvre</i></p>	<p>Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation</p>	
<p><i>Points de contrôle</i></p>	<p>Rapport d'études</p>	

<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Evolution de la composition et de la richesse des cortèges de Reptiles						
<i>Calendrier</i>	Nombre de jours (j.)						
<i>d'intervention</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections			2			2	4
Analyse résultats			1			1	2
<i>Total (j.)</i>			3			3	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimé à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections			980			980	1 960
Analyse résultats			490			490	980
<i>Total (€)</i>			1470			1470	2 940

Action SE 5	Suivi des populations d'Oiseaux nicheurs							Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toutes les espèces du site							
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du cortège des Oiseaux nicheurs permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire.							
<i>Organisation générale</i>	<p>L'avifaune nicheuse sera caractérisée par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (BLONDEL et al., 1970). Cette méthode consiste à dénombrer les oiseaux de toutes espèces vues ou entendues depuis un point fixe pendant une durée de 10 minutes. Les dénombrements sont réalisés par jour de beau temps dans les 3-4 heures qui suivent le lever du soleil et qui correspondent au pic d'activité chez les oiseaux.</p> <p>2 passages sont à réaliser : un à la mi-avril et un second à la mi-mai de façon à contacter à la fois les nicheurs précoces et les nicheurs tardifs.</p> <p>Sur un point, les données de terrain sont comptabilisées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou une famille compte pour un point ; - un oiseau isolé vu, entendu ou criant compte pour 0,5 point. <p>Lors de l'analyse, il est retenu pour chaque espèce la plus forte valeur obtenue que ce soit celle du premier passage ou celle du second.</p>							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 285 ha							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Evolution de la composition et de la richesse des cortèges d'Oiseaux nicheurs							
<i>Calendrier</i>	Nombre de jours (j.)							
<i>d'intervention</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Prospections		2		2		2	6	
Analyse résultats		1		1		1	3	
Total (j.)		3		3		3	9	

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny »

<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimé à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Prospections</i>		980		980		980	2 940
<i>Analyse résultats</i>		490		490		490	1 470
<i>Total (€)</i>		1470		1470		1470	4 410

Action SE 6	Inventaire et suivi des populations de Sisymbre couché						Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Sisymbre couché (1493)						
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du Sisymbre couché (<i>Sisymbrium supinum</i>), espèce de la Directive "Habitat-Faune-Flore", permettra d'évaluer l'évolution des populations et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire (éboulis).						
<i>Organisation générale</i>	<p>Les effectifs de l'espèce seront estimés par classes d'abondance.</p> <p>Les secteurs propices à son développement sont à rechercher et à prospecter dans leur entièreté aux périodes optimales de floraison de l'espèce.</p> <p>A chaque fois que des pieds de l'espèce sont rencontrés, le centroïde de la station est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus comptabilisé.</p> <p>Dans le cas des stations aux effectifs importants, une estimation de la population est réalisée en arrondissant ci-possible à la dizaine près. Dans le cas des stations étendues (> 400 m²), celles-ci sont découpées en sous unité en prenant des points de repère dans le paysage (arbres...). Le centroïde de ces sous unités est référencé à l'aide d'un GPS et le nombre d'individus est comptabilisé.</p> <p>L'ensemble des points GPS pour l'espèce est transféré sous un logiciel SIG. Une grille de 20x20 mètres est superposée aux points GPS. Celle-ci sert de support pour représenter la répartition de l'espèce et son abondance sur cartographie.</p> <p>Cette action est complémentaire des actions SE1 et SE2.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	A définir						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études avec cartographie de l'espèce						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Effectifs de l'espèce						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections		3				3	6
Analyse résultats		1				1	2

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny »

<i>Total (j.)</i>		4				4	8
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Prospections</i>		1470				1470	2 940
<i>Analyse résultats</i>		490				490	980
<i>Total (€)</i>		1960				1960	3 920

Action SE 7	Suivi de l'évolution des boisements						Priorité 3
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Hêtraie-chênaie sur craie mature (9150)						
<i>Description de l'action</i>	L'objectif est de suivre l'évolution des boisements du site grâce à des indicateurs biologiques.						
<i>Organisation générale</i>	La méthodologie utilisée pour suivre l'évolution des boisements sera celle employée pour évaluer l'état de conservation des habitats forestiers dans le réseau des réserves naturelles (cf. GRILLET J-P., 2013, Evaluation de l'état de conservation des habitats forestiers et éco-complexes alluviaux - Réserves Naturelles de France).						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	17,90 ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Critères de fonctionnalité, d'altération, de composition et de structure						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections				3			3
Analyse résultats				2			2
Total (j.)				5			5
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections				1470			1 470
Analyse résultats				980			980
Total (€)				2450			2 450

Action SE 8	Inventaire et suivi des Chiroptères						Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Toutes les espèces du site						
<i>Description de l'action</i>	Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du cortège des Lépidoptères Rhopalocères permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site sur les habitats d'intérêt communautaire.						
<i>Organisation générale</i>	- Inventaire par détection ultrasonore à l'aide d'un détecteur Pettersson D240x - 3 passages en juin, juillet et septembre par points d'écoute de 10 minutes sur les différents milieux naturels						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 285 ha						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Composition et richesse						
<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections			3				3
Analyse résultats			1				1
Total (j.)			4				4
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimé à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections			1 470				1 470
Analyse résultats			490				490
Total (€)			1 960				1 960

Action SE 9	Suivi des habitats agropastoraux faisant l'objet d'opérations de gestion	Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Pelouse sur craie (6210) Pelouse ourlet mésophile à mésoxérophile Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire (5130) Eboulis calcaires anthropiques (8160*)	
<i>Description de l'action</i>	Ce suivi vise à évaluer les effets de la gestion sur les cortèges floristiques par une approche phytosociologique. En fonction des résultats observés, les modalités de gestion peuvent être ajustées. L'état écologique à atteindre est de maintenir / restaurer un cortège floristique typique de l'habitat de pelouse sur craie (Ass. <i>Lino leonii</i> - <i>Festucetum lemanii</i>) Il s'agit de suivre l'évolution : - des groupements végétaux présents sur les secteurs gérés : typicité du cortège floristique (proportion de chaque classe d'habitat) - de leur niveau trophique et de leur diversité floristique - de la colonisation par les ligneux	
<i>Organisation générale</i>	La méthodologie employée renseigne sur la caractérisation et sur l'état écologique des habitats naturels. La description des habitats est basée sur l'existence d'entités homogènes, de par leur structure de végétation, définies visuellement sur le site. Au sein, de chacune de ces entités homogènes, un à deux relevés phytosociologiques (méthode sigmatiste de Braun-Blanquet) est réalisé, ce qui permet d'obtenir une "photographie" du cortège floristique en place. Les espèces floristiques sont inventoriées sur une aire minimale de 25 mètres carrés. Cette action est complémentaire de l'action SE6.	
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	~ 90 ha (pelouse sur craie et pelouse ourlet) et ~ 4 ha (prairie mésophile de fauche évoluant vers un ourlet)	
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000	
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation	
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études	
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Critères d'évaluation de l'état écologique	

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny »

<i>Calendrier d'intervention</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Prospections			5			5	10
Analyse résultats			3			3	6
<i>Total (j.)</i>			8			8	16
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Prospections			2 450			2450	4 900
Analyse résultats			1 470			1470	2 940
<i>Total (€)</i>			3 920			3920	7 840

3 – Pédagogie, informations, animations, éditions (FA)

Action FA 1	Réalisation d'animations de découverte du patrimoine naturel et de chantiers nature	Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-	
<i>Description de l'action</i>	<p>La sensibilisation du public et des acteurs locaux est une étape importante pour la préservation du site Natura 2000 sur le long terme. Il reste primordial pour que les actions engagées s'inscrivent dans une démarche dynamique de concertation et sur le long terme, que des actions de sensibilisation soient régulièrement engagées.</p>	
<i>Organisation générale</i>	<p>Cette action consiste à organiser des visites guidées pour le compte du grand public, des habitants, des élus locaux et des écoles primaire. Le but de l'action est également de réaliser des chantiers nature bénévoles pour sensibiliser les participants d'une autre forme.</p> <p>Il sera organiser des sorties nature afin d'expliquer et présenter concrètement sur le terrain le patrimoine naturel et historique du site Natura 2000 et plus particulièrement de l'aérodrome de Marigny.</p> <p>Organisation de sorties de découvertes de la flore, de la faune, de la gestion mise en place.</p> <p>Publication d'articles de presse, référencement des sorties sur le site internet.</p> <p>Les chantiers nature seront ouverts aux habitants des communes de Marigny et de Gaye, aux scolaires ou aux chantiers bénévoles pour participer à la préservation des pelouses du site et expliquer concrètement comment entretenir les milieux remarquables.</p>	
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-	
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000	
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation	
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études	
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	<p>Nombre d'animations et de chantiers nature</p> <p>Nombre de participants</p>	
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Nombre de jours (j.)	

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny »

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Sortie de découverte</i>		1	2	1	2	1	7
<i>Chantiers nature</i>	2		2		2		6
<i>Total (j.)</i>	2	1	4	1	4	1	13
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Sortie de découverte</i>		490	980	490	980	490	3 430
<i>Chantiers nature</i>	980		980		980		2 940
<i>Total (j.)</i>	980	490	1 960	490	1 960	490	6 370

Action FA 2	Suivi du relationnel avec les acteurs locaux							Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-							
<i>Description de l'action</i>	Suivi du relationnel avec les acteurs locaux, participation opportuniste à tout type de manifestation pouvant concerner le site Natura 2000 ou les acteurs associés.							
<i>Organisation générale</i>	Participation à des réunions locales, organisation de visites techniques, implication dans le développement du site au sujet de divers projets (photovoltaïque...), échanges avec les acteurs locaux, agriculteurs, habitants, chasseurs...							
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-							
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000							
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR							
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation							
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'études							
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de réunions							
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Nombre de jours (j.)							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
	Suivi du relationnel	3	3	3	3	3	3	18
<i>Total (j.)</i>	3	3	3	3	3	3	18	
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
	Suivi du relationnel	1 470	1 470	1 470	1 470	1 470	1 470	8 820
<i>Total (j.)</i>	1 470	1 470	1 470	1 470	1 470	1 470	8 820	

Action FA 3	Poursuite de la réalisation d'un bulletin d'informations						Priorité 2
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	Un bulletin d'information <i>Infosite</i> a été réalisé par le Conservatoire durant la réalisation du DOCOB et diffusé aux membres du COPIL, aux propriétaires, dans les foyers des deux communes concernées par le site n°10 ainsi qu'aux autres acteurs locaux.						
<i>Organisation générale</i>	Poursuite de l'édition d'un bulletin d'information. Bulletin de 4 pages couleur avec encres végétales. Nombre d'exemplaires à définir avec le maître d'ouvrage.						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	Réalisation d'un bulletin d'information tous les deux ans à partir de 2016						
<i>Maître d'ouvrage</i>	- Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Impression des bulletins d'information						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de bulletins édités Nombre d'exemplaires imprimés de chaque bulletin						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
		2		2		2	6
	<i>Rédaction/conception</i>			2		2	6
<i>Impression (350 ex.)</i>		-		-	-	-	
<i>Total (j.)</i>		2		2		2	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
		980		980		980	2 940
	<i>Rédaction/conception</i>			980		980	2 940
	<i>Impression (350 ex.)</i>		315		315	315	945
<i>Total (j.)</i>		1 295		1 295		1 295	3 885

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny »

<i>Veille écologique / réglementation</i>	6	6	6	6	6	6	36
<i>Total (j.)</i>	6	6	6	6	6	6	36
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Veille écologique / réglementation</i>	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	17 640
<i>Total (j.)</i>	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	2 940	17 640

5 – Gestion administrative (AD)

Action AD 1	Evaluation du DOCOB	Priorité 1					
<i>Habitats et espèces cibles</i>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire, habitats ayant fait l'objet d'opérations de gestion						
<i>Description de l'action</i>	<p>Cette action consiste à faire un bilan d'étapes et d'évaluation des actions engagées (par exemple au bout de 6 ans) du DOCOB afin de s'assurer que les objectifs fixés ont été atteints.</p> <p>Ce bilan fera apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'actualisation des connaissances sur le site (résultats des actions d'inventaires et de suivis) - l'évaluation de chaque objectif et opération de gestion, et vérifier ainsi leur pertinence - les éventuelles modifications des objectifs et/ou préconisations de gestion avec un nouveau calendrier sur 6 années 						
<i>Organisation générale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation et compilation des données naturalistes et les résultats des études menées - Modification éventuelle et/ou définition des nouveaux objectifs de gestion et opérations de gestion - Rédaction d'un nouveau document de synthèse et de gestion (définition des nouveaux objectifs de gestion, description des nouvelles opérations de gestion) - Action de terrain réalisée dans le cadre des suivis SE1 et SE9 <p>Cette action sera menée en 2020.</p>						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Rapport d'étude						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	-						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Analyse données naturalistes</i>						4	4
<i>Evaluation objectifs</i>						1	1

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny »

<i>Rédaction rapport</i>						3	3
<i>Total (j.)</i>						8	8
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Analyse données naturalistes</i>						1 960	1 960
<i>Evaluation objectifs</i>						490	490
<i>Rédaction rapport</i>						1 470	1 470
<i>Total (j.)</i>						3 920	3 920

Action AD 2	Assistance auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-	
<i>Description de l'action</i>	<p>L'article L414-4 du code de l'environnement introduit la nécessité de réaliser une évaluation des incidences pour certains projets ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du site.</p>	
<i>Organisation générale</i>	<p>La position locale de la structure animatrice technique doit lui permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer une veille locale relative à ces activités ; - informer le pétitionnaire de la réglementation actuelle et lui venir en appui technique. <p>Pour tout projet identifié, la structure animatrice technique pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être sollicitée par le pétitionnaire ou le bureau d'études en charge de l'étude d'évaluation des incidences pour favoriser la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences dans un rôle de conseil et d'information ; - transmettre au pétitionnaire ou au bureau d'études l'ensemble des données nécessaires à la bonne réalisation de l'étude d'évaluation d'incidences (DOCOB, liste et carte des habitats ou espèces prioritaires...) ; - la tenue de réunion de travail et de discussions avec le pétitionnaire ; - être sollicité par les services de l'Etat pour donner un avis technique relatif à la qualité de l'étude d'évaluation d'incidences. <p>Si la structure animatrice n'est pas contactée préalablement ou n'a pas eu connaissance du projet, elle pourra participer à l'enquête publique en apportant ses remarques auprès du commissaire enquêteur.</p> <p>Il est prévu au maximum 1 jour de veille et d'appui technique par année du DOCOB. Cette estimation devra être annuellement réactualisée dans le cadre du programme d'animation.</p>	
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-	
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000	
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation	
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité	
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de projets identifiés soumis à évaluation des incidences Natura 2000.	
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Nombre de jours (j.)	

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Assistance évaluation incidences N2000</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Total (j.)</i>	1	1	1	1	1	1	6
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Assistance évaluation incidences N2000</i>	490	490	490	490	490	490	2 940
<i>Total (j.)</i>	490	490	490	490	490	490	2 940

Action AD 3	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-	
<i>Description de l'action</i>	<p>La structure animatrice technique devra porter une attention particulière à la bonne articulation du projet Natura 2000 du site n°10 avec toutes les autres politiques publiques mises en place ou en cours d'élaboration sur le secteur.</p> <p>A l'instar des projets soumis à évaluation des incidences, la structure animatrice technique veillera à contribuer à la bonne prise en compte des enjeux du site Natura en apportant un appui technique : transmission des données devant être prises en compte (DOCOB, cartes...), avis d'experts sur certaines préconisations, participation à des réunions de travail, rencontre avec des gestionnaires ou commune...</p>	
<i>Organisation générale</i>	<p>L'appui technique de la structure animatrice sera décliné autour de 3 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des documents d'urbanisme : Elaboration ou révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), des cartes communales et en général des autres documents de planification avec une attention particulière concernant la réalisation de l'évaluation environnementale définie dans les articles L 121-10 et R 121-24 du code de l'urbanisme. - Révision des plans simples de gestion (PSG) : 1 plan simple de gestion existe sur l'ancien aérodrome de Margigny-le-Grand et concernent le site Natura 2000 n°10. Tout nouveau PSG devra faire aussi faire l'objet d'un appui technique. - Veille à la cohérence des plans et programmes publics avec la gestion du site : Plans de Prévention des Risques, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schémas départementaux de Gestion Cynégétique, ... <p>La structure animatrice devra jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs et travailler en étroite collaboration avec les collectivités locales (communes, communautés de communes), les différents services de l'Etat (DDT, DREAL), les établissements publics (ONCFS, ...) et privés (CRPF, chambres d'agriculture, CENCA,...).</p> <p>Il est prévu au maximum 1 jour de veille et d'appui technique par année du DOCOB. Cette estimation devra être annuellement réactualisée dans le cadre du programme d'animation.</p>	
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-	
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000	
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR	
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation	

<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité Programme intégrant correctement les enjeux Natura 2000						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de projets identifiés et pour lesquels un appui technique a été apporté. Nombre de réunions ou de contrats établis par la structure animatrice.						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
	1	1	1	1	1	1	6
	1	1	1	1	1	1	6
<i>Articulation politiques publiques / N2000</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
	490	490	490	490	490	490	2 940
	490	490	490	490	490	490	2 940
<i>Total (j.)</i>	490	490	490	490	490	490	2 940

Action AD 4	Mise en œuvre et animation du DOCOB						Priorité 1
<i>Habitats et espèces cibles</i>	-						
<i>Description de l'action</i>	La structure animatrice technique coordonnera et mettra en œuvre la phase d'animation du site Natura 2000 n°10 et assurera toutes les tâches administratives et financières inhérentes à une structure animatrice en lien avec les éventuels prestataires, les services de l'Etat et les membres du COPIL.						
<i>Organisation générale</i>	<p>L'animation du site n°10 pourra être assurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en régie par la collectivité maître d'ouvrage de l'animation ou l'Etat ; - avec appel à une ou plusieurs structures animatrices techniques. <p>Cette animation prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation des comités de pilotages (COPIL) (environ 2 tous les 3 ans) - la rédaction des bilans annuels et triennaux - les contacts réguliers avec les services de l'Etat (DDT, DREAL) en particulier concernant l'établissement des programmes annuels d'animation - le suivi administratif et budgétaire - la réactualisation du DOCOB - la mise à jour des données du site sur le logiciel national SUDOCO - ... 						
<i>Surface potentielle d'intervention</i>	-						
<i>Maître d'ouvrage</i>	Animateur du site Natura 2000						
<i>Financement</i>	Etat / FEADER : Mesure 323A du DRDR						
<i>Outil de mise en œuvre</i>	Action mise en œuvre et financée dans le cadre du programme pluriannuel d'animation						
<i>Points de contrôle</i>	Bilan d'activité Logiciel SUDOCO mis à jour annuellement						
<i>Indicateur(s) de suivi</i>	Nombre de COPIL Nombre de contacts avec les services de l'Etat						
<i>Calendrier d'intervention et budget prévisionnel</i> <i>Organisation COPIL</i>	Nombre de jours (j.)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
	2		2	2		2	8

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny »

<i>Rédaction bilan</i>	1	1	2	1	1	2	8
<i>Gestion administrative</i>	4	4	4	4	4	4	24
<i>Total (j.)</i>	7	5	8	7	5	8	40
<i>Estimation financière</i>	Budget prévisionnel (€) (coût de journée estimée à 490 €/j)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<i>Organisation COPIL</i>	980		980	980		980	3 920
<i>Rédaction bilan</i>	490	490	980	490	490	980	3 920
<i>Gestion administrative</i>	1 960	1 960	1 960	1 960	1 960	1 960	11 760
<i>Total (j.)</i>	3 430	2 450	3 920	3 430	2 450	3 920	19 600

V – ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code	Opérations	Code priorité
Objectif I : Maintenir la diversité biologique dans les écosystèmes originaux issus de l'activité humaine	1.1. Préserver et améliorer l'état de conservation des habitats de pelouses	GH1	Restauration par débroussaillage ponctuel / broyage	1
		GH2	Entretien des habitats agropastoraux par fauche	1
		GH3	Entretien des habitats agropastoraux par pâturage ovin/caprin	1
		GH4	Elimination des déchets et infrastructures cynégétiques	2
		SE1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	1
		SE2	Suivi des populations d'espèces végétales patrimoniales	1
		SE3	Suivi des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères	1
	SE4	Suivi des Reptiles	1	
	SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	2	
	1.2. Maintenir les habitats d'éboulis calcaires anthropiques	GH1	Restauration par débroussaillage ponctuel / broyage	1
		SE1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	1
		SE6	Inventaire et suivi des populations de Sisymbre couché	1

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code	Opérations	Code priorité
Objectif II : Favoriser les processus de dynamique naturelle permettant la maturation des peuplements forestiers	2.1. Développer des boisements matures sur le site	GH5	Abattage de résineux	3
		SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	2
		SE7	Suivi de l'évolution des boisements	3
		SE8	Inventaire et suivi des Chiroptères	2
Objectif III : Acquérir une bonne connaissance de la diversité biologique et du fonctionnement des écosystèmes	3.1. Améliorer les connaissances sur les groupes d'espèces	SE2	Suivi des populations d'espèces végétales patrimoniales	1
		SE8	Inventaire et suivi des Chiroptères	2
	3.2. Suivre les habitats et espèces de la Directive "Habitats-Faune-Flore"	SE1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	1
		SE6	Inventaire et suivi des populations de Sisymbre couché	1
	3.3. Suivre les effets des mesures de gestion mises en oeuvre	SE3	Suivi des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères	1
		SE5	Suivi des populations d'oiseaux nicheurs	2
		SE9	Suivi des habitats agropastoraux faisant l'objet d'opérations de gestion	2
		AD1	Evaluation du DOCOB	1
Objectif IV : Intégrer la conservation du site Natura 2000 dans le contexte local	4.1. Valoriser le site et informer les usagers	FA1	Réalisation d'animations de découverte du patrimoine naturel et de chantiers bature	1
		FA2	Suivi du relationnel avec les acteurs locaux	1

Objectifs à long terme	Objectifs du plan	Code	Opérations	Code priorité
		FA3	Poursuite de la réalisation d'un bulletin d'information	2
Objectif V : Assurer la gestion administrative et financière	5.1. Animation du DOCOB en lien avec les autres projets locaux et la réglementation existante	PO1	Respect des réglementations en vigueur	1
		AD2	Assistance technique auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	1
		AD3	Mise en cohérence des autres politiques avec Natura 2000	1
		AD4	Mise en œuvre et animation du DOCOB	1
	5.2. Evaluer et réorienter au besoin les préconisations du site	AD1	Evaluation du DOCOB	1

VI – PROGRAMMATION

1 – Calendrier prévisionnel

N°	Intitulé des actions	Priorité	Nombre de jours						Total
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	
GH 1	Restauration par débroussaillage ponctuel / broyage	①	4	4	4	4	4	4	24
GH 2	Entretien des habitats agropastoraux par fauche	①	2	2	2	2	2	2	12
GH 3	Entretien des habitats agropastoraux par pâturage ovin / caprin	①	2	2	2	2	2	2	12
GH 4	Elimination des déchets et infrastructures cynégétiques	②	?	?	?	?	?	?	?
GH 5	Restauration de boisement de feuillus par abattage de résineux	③	?	?	?	?	?	?	2
SE 1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	①	0	0	8	0	0	8	16
SE 2	Suivi des populations d'espèces végétales patrimoniales	①	0	7	0	0	0	7	14
SE 3	Suivi des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères	①	0	7	0	7	0	7	21
SE 4	Suivi des Reptiles	①	0	0	3	0	0	3	6
SE 5	Suivi des populations d'Oiseaux nicheurs	②	0	3	0	3	0	3	9
SE 6	Inventaire et suivi des populations de Sisymbre couché	①	0	4	0	0	0	4	8
SE 7	Suivi de l'évolution des boisements	③	0	0	0	5	0	0	5
SE 8	Inventaire et suivi des Chiroptères	②	0	3	0	3	0	3	9
SE 9	Suivi des habitats agropastoraux faisant l'objet d'opérations de gestion	②	0	0	8	0	0	8	16
FA 1	Réalisation d'animations de découverte du patrimoine naturel et de chantiers nature	①	2	1	4	1	4	1	13
FA 2	Suivi du relationnel avec les acteurs locaux	①	3	3	3	3	3	3	18
FA 3	Poursuite de la réalisation d'un bulletin d'informations	②	0	2	0	2	0	2	6
PO 1	Respect de la réglementation en vigueur	①	6	6	6	6	6	6	36
AD 1	Evaluation du DOCOB	①	0	0	0	0	0	8	8

N°	Intitulé des actions	Priorité	Nombre de jours						
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total
AD 2	Assistance auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	❶	1	1	1	1	1	1	6
AD 3	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	❶	1	1	1	1	1	1	6
AD 4	Mise en œuvre et animation du DOCOB	❶	7	5	8	7	5	8	40

Total (jours)

28	51	50	47	28	81	285
----	----	----	----	----	----	-----

Nombre d'actions :

22

2 -- Programmation indicative des moyens humains et financiers

N°	Intitulé des actions	Priorité	Montant en €						
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total
GH 1	Restauration par débroussaillage ponctuel / broyage	❶	1 960.00	1 960.00	1 960.00	1 960.00	1 960.00	1 960.00	11 760.00
GH 2	Entretien des habitats agropastoraux par fauche	❶	980.00	980.00	980.00	980.00	980.00	980.00	5 880.00
GH 3	Entretien des habitats agropastoraux par pâturage ovin / caprin	❶	980.00	980.00	980.00	980.00	980.00	980.00	5 880.00
GH 4	Elimination des déchets et infrastructures cynégétiques	❷	?	?	?	?	?	?	?
GH 5	Restauration de boisement de feuillus par abattage de résineux	❸	?	?	?	?	?	?	?
SE 1	Suivi de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire	❶	0.00	0.00	3 920.00	0.00	0.00	3 920.00	7 840.00
SE 2	Suivi des populations d'espèces végétales patrimoniales	❶	0.00	3 430.00	0.00	0.00	0.00	3 430.00	6 860.00
SE 3	Suivi des cortèges de Lépidoptères Rhopalocères	❶	0.00	3 430.00	0.00	3 430.00	0.00	3 430.00	10 290.00
SE 4	Suivi des Reptiles	❶	0.00	0.00	1 470.00	0.00	0.00	1 470.00	2 940.00

N°	Intitulé des actions	Priorité	Montant en €						
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	Total
SE 5	Suivi des populations d'Oiseaux nicheurs	②	0.00	1 470.00	0.00	1 470.00	0.00	1 470.00	4 410.00
SE 6	Inventaire et suivi des populations de Sisymbre couché	①	0.00	1 960.00	0.00	0.00	0.00	1 960.00	3 920.00
SE 7	Suivi de l'évolution des boisements	③	0.00	0.00	0.00	2 450.00	0.00	0.00	2 450.00
SE 8	Inventaire et suivi des Chiroptères	②	0.00	0.00	1 960.00	0.00	0.00	0.00	1 960.00
SE 9	Suivi des habitats agropastoraux faisant l'objet d'opérations de gestion	②	0.00	0.00	3 920.00	0.00	0.00	3 920.00	7 840.00
FA 1	Réalisation d'animations de découverte du patrimoine naturel et de chantiers nature	①	980.00	490.00	1 960.00	490.00	1 960.00	490.00	6 370.00
FA 2	Suivi du relationnel avec les acteurs locaux	①	1 470.00	1 470.00	1 470.00	1 470.00	1 470.00	1 470.00	8 820.00
FA 3	Poursuite de la réalisation d'un bulletin d'informations	②	0.00	1 295.00	0.00	1 295.00	0.00	1 295.00	3 885.00
PO 1	Respect de la réglementation en vigueur	①	2 940.00	2 940.00	2 940.00	2 940.00	2 940.00	2 940.00	17 640.00
AD 1	Evaluation du DOCOB	①	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 920.00	3 920.00
AD 2	Assistance auprès des pétitionnaires de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000	①	490.00	490.00	490.00	490.00	490.00	490.00	2 940.00
AD 3	Mise en cohérence des autres politiques publiques avec Natura 2000	①	490.00	490.00	490.00	490.00	490.00	490.00	2 940.00
AD 4	Mise en œuvre et animation du DOCOB	①	3 430.00	2 450.00	3 920.00	3 430.00	2 450.00	3 920.00	19 600.00

Total (€)

13	23	26	21	13	38	138
720.00	835.00	460.00	875.00	720.00	535.00	145.00

Nombre d'actions :

22

GLOSSAIRE

Alliance	Unité de classification phytosociologique (des communautés végétales) rassemblant plusieurs associations végétales apparentées.
Association	Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.
Avifaune	Ensemble des espèces d'oiseaux.
Biodiversité	Ensemble des animaux et des plantes qui vivent de façon permanente et équilibrée dans un même milieu.
Biogéographique (région)	Entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales : la France est subdivisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne.
Bryophyte	Embranchement du règne des végétaux comprenant les « mousses », végétaux terrestres caractérisés par l'absence de système vasculaire.
Corine Biotope (codes)	Codification de classement phytosociologique des habitats naturels européens.
Cynégétique	Relatif à la chasse.
Eutrophe	Riche en éléments nutritifs : généralement non ou faiblement acide, et permettant une forte activité biologique.
Eutrophisation	Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives, modifiant profondément les espèces présentes et le fonctionnement de l'écosystème.
Groupement végétal	Terme général désignant une unité phytosociologique sans préjuger de son identification et de son niveau dans la classification.
Héliophile	Se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière.
Hygrophile	Se dit d'un organisme qui affectionne les milieux humides car ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.
Lépidoptères Rhopalocères	Ordre des papillons dit « papillons de jour ».
Ligneux	Qui est constitué de bois ou qui ressemble à du bois.
Mégaphorbiaie	Formation végétale de hautes herbes (Ortie, Reines des prés, Angélique des bois...) se développant sur des sols humides et riches.
Mésophile	Se dit d'une plante ou d'une communauté végétale croissant de préférence sur un substrat présentant des caractères peu accusés, en particulier ni trop sec ni trop humide.
Mésotrophe	Moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.
Oligotrophe	Très pauvre en éléments nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite.
Phanérogame	Embranchement du règne végétal comprenant toutes les plantes qui se reproduisent par des fleurs et des graines.
Pionnier	Se dit d'une espèce apte à coloniser des terrains nus et participant aux stades initiaux d'une succession progressive.
Ptéridophyte	Les ptéridophytes (du grec <i>pteros</i> , aile et <i>phytos</i> , végétal), ou fougères, sont un embranchement du règne des végétaux. Les plantes de cet embranchement sont des végétaux terrestres vasculaires : ils disposent d'un système de conduction de la sève. Les ptéridophytes se reproduisent sans graine ni fleur, uniquement par l'intermédiaire de spores. A ce titre, ce sont des cryptogames (du grec <i>cryptos</i> , caché et <i>gamos</i> , mariage). Leur appareil végétal est

caractérisé par la présence d'une fronde qui tient le rôle de feuille.

Thermophile

Se dit d'une plante qui croit de préférence dans des milieux chauds et ensoleillés.

BIBLIOGRAPHIE

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O du 10/05/2007).

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (J.O du 18/12/2007).

Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O du 05/12/2009).

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des Insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O du 06/05/2007).

Arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995, fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté ministériel du 8 février 1988 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Champagne-Ardenne complétant la liste nationale (J.O du 13/03/1988).

BELMANN H. & LUQUET G., 1995. *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*. Editions Delachaux et Niestlé, 383 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 2003. *CORINE biotopes, Version originale, Types d'habitats français*. ENGREF - ATEN, 175 p.

COUNCIL DIRECTIVE 92/43/EEC of the 21 May 1992 on the conservation of natural habitats and of wild fauna and flora.

CRE R., 1992. *Ancien aérodrome militaire de Marigny-le-Grand – Sauvegarde de l'Outarde canepetière – Annexe à la convention du 27 mai 1991*. Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 3 p.

Collectif CSRPN, 2007 – Liste Rouge de Champagne-Ardenne, Mammifères – validée le 14 avril 2007, avis n°2007-2 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007 – Liste Rouge de Champagne-Ardenne, Oiseaux nicheurs – validée le 14 avril 2007, avis n°2007-1 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007 – Liste Rouge de Champagne-Ardenne, Insectes – validée le 14 avril 2007, avis n°2007-7 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007 – Liste Rouge de Champagne-Ardenne, Flore vasculaire – validée le 14 avril 2007, avis n°2007-8 du CSRPN.

Collectif CSRPN, 2007 – Liste Rouge de Champagne-Ardenne, Habitats (d'après CORINE biotopes) – validée le 14 avril 2007, avis n°2007-9 du CSRPN.

CUBAIXO A. et al., 2008. *Inventaire avifaunistique et herpétologique du camp militaire de Marigny-le-Grand*. Ligue pour la protection des oiseaux, 36 p.

DIJKSTRA K.-D. B. & LEWINGTON R., 2007. *Guide des libellules de France et d'Europe*. Les Guides du Naturaliste, éditions Delachaux et Niestlé, 320 p.

DIRECTIVE 2009/147/EC of the European Parliament and of the Council of 30 November 2009 on the conservation of wild birds.

Environnement Conseil, 1990. *Etude écologique de l'aérodrome militaire de Marigny-le-Grand (Marne) – Plan de gestion.* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 18 p.

EPAILLY B., 1998. La chasse qui doit redonner espoir aux plus mal lotis – *Nos Chasses*, n° 461, page IX.

GEERAERTS E., 1996. *Compte-rendu du suivi scientifique du site de Marigny-le-Grand (51) – année 1995.* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 4 p.

GEERAERTS E., 1997. *Suivi ornithologique du site de Marigny-le-Grand (terrain militaire) – Synthèse des observations effectuées de 1992 à mars 1997.* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 10 p.

GEERAERTS E. et GERVASI G., 1999. *Terrain militaire de Marigny-le-Grand (51) – Synthèse du suivi ornithologique 1998.* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 22 p.

GRANGE P. & MIONNET A., 2007 – Liste Rouge de Champagne-Ardenne, Reptiles – validée le 14 avril 2007, avis n°2007-5 du CSRPN.

Guilbot R., 1994. Insectes in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. *Inventaire de la faune menacée en France.* Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 123-149.

HARDY A., 1994. *Compte-rendu du suivi d'une population de Tariers d'Europe sur le site de Marigny (51).* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 9 p.

LAFRANCHIS T., 2000. *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles.* Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p.

LAMBINON J., DELVOSALLEN L. et DUVIGNEAUD J., 2004. *Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines.* 5^{ème} édition, éditions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise, 1167 p.

LORICH T. et ANTOINE A., 2010. *Diagnostic écologique – Habitats, faune et flore. Ancien aérodrome de Marigny (51).* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 40 p.

MATZ G. & WEBER D., 1983. *Guide des Amphibiens et Reptiles d'Europe.* Les Guides du Naturaliste, éditions Delachaux et Niestlé, 292 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur). *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 4 - Habitats agropastoraux.* Volumes 1 et 2, 445 p. et 487 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur). *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 5 - Habitats rocheux.* 381 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur). *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 6 – Espèces végétales,* 270 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur). *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 7 – Espèces animales.* 353 p.

NICOLE A., 1994. *Pelouse pâturée : pelouse sauvegardée, proposition pour la sauvegarde du site de Marigny le Grand.* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 19 p.

Olivier L., Galland J.-P. & Maurin H., [Eds], 1995. *Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique).* n°20. SPN-IEGB /MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. 486 p.

PETIT M., 2011. *Suivi de la flore patrimoniale, année 2011.* « Ancien aérodrome de Marigny » Communes de Marigny et Gaye (51). Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 33 p.

PETIT M. & ANTOINE A., 2012. *Etudes et suivis scientifiques, année 2012.* Ancien aérodrome de Marigny. Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 21p.

PETIT M., 2014. *Etudes et suivis scientifiques, année 2013.* Ancien aérodrome de Marigny, communes de Marigny et Gaye (51). Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, 21p.

PORCHERET P., 1984. *Observations effectuées en bordure de l'ancien aérodrome de Marigny – « Lep. Rhopalocera »*, dans *la Marne*. Bulletin d'entomologie champenoise, 3 (4), 1984 : 131-132.

PORCHERET P., 1986. *Observations effectuées sur l'ancien aérodrome de Marigny, dans la Marne – « Lep. Rhopalocera »*. Bulletin d'entomologie champenoise, 4 (1), 1986 : 23-24.

ROTHMALER W., 2000. *Exkursionsflora von Deutschland - Band 3.* Spektrum Akademischer Verlag Heidelberg, 754 p.

ROUSSEAU S., 1990. *Etude écologique de l'ancien aérodrome militaire de Marigny-le-Grand (Marne).* URCANE et Environnement conseil, 38 p.

ROYER J.-M., 1996. *Le savart de l'Aérodrome de Marigny –* Direction Régionale de L'environnement de Champagne-Ardenne, 14 p.

ROYER J.-M., FELZINES J.-C., MISSET C., THEVENIN S., 2006. *Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne.* Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, n° 25, 394p.

SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, 9 : 125-137.

TOLMAN T. & LEWINGTON R., 1999. *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord.* Les Guides du Naturaliste, éditions Delachaux et Niestlé, 320 p.

UICN France, MNHN & SHF, 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, FCBN & SFO, 2010. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS, 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

URCANE, 1989. *Etude écologique de l'aérodrome militaire de Marigny-le-Grand (Marne).* Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, 34 p.

VACHER J.-P & GENIEZ M. (coords), 2010. *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse.* Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

WENDLER A. & NÜß J.-H., 1997. *Libellules – Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale.* Société Française d'Odonatologie, 130p.

ANNEXES

- ANNEXE 1. ARRETE DE CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
- ANNEXE 2. COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL
- ANNEXE 3. FICHES D'INVENTAIRES (ZNIEFF, NATURA 2000)
- ANNEXE 4. LISTE DES PARCELLES CADASTRALES DU SITE
- ANNEXE 5. STRATIGRAPHIE DE L'EST CHAMPENOIS
- ANNEXE 6. LOCALISATION ET ANALYSE DES RELEVES PHYTOSOCIOLOGIQUES DE 2010 ET 2013
- ANNEXE 7. EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS PATRIMONIAUX
- ANNEXE 8. LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE
- ANNEXE 9. FICHES DE DESCRIPTION DES ESPECES VEGETALES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »
- ANNEXE 10. CARTOGRAPHIE DES STATIONS D'ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES
- ANNEXE 11. LISTES ET STATUTS DE LA FAUNE DU SITE
- ANNEXE 12. FICHES DE DESCRIPTION DES ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »
- ANNEXE 13. BULLETIN D'INFORMATION N°1
- ANNEXE 14. CHARTE NATURA 2000 DU SITE 10